

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 5, 2026

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 6:30 p.m. [ET] to consider Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act.

Senator Joan Kingston (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, everyone.

I would first like to acknowledge that the land on which we are gathered is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation. My name is Joan Kingston, and I am a senator from New Brunswick and the chair of this committee.

I would like to start by having my colleagues introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Verner: I am Josée Verner from Quebec, and I am the deputy chair of the committee.

[*English*]

Senator Fridhandler: Daryl Fridhandler, Alberta.

Senator D. M. Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region. Welcome.

Senator Lewis: Todd Lewis, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Moncion: I am Lucie Moncion from Ontario.

Senator Aucoin: I am Réjean Aucoin from Nova Scotia.

Senator Youance: I am Suze Youance from Quebec.

[*English*]

Senator Dean: Tony Dean, representing Ontario.

Senator Wilson: Duncan Wilson from British Columbia, and I'm the sponsor of the bill.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 5 mai 2026

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique.

La sénatrice Joan Kingston (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir à tous.

Je tiens tout d'abord à reconnaître que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe. Je m'appelle Joan Kingston, je suis sénatrice du Nouveau-Brunswick et je préside ce comité.

J'aimerais commencer par inviter mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Josée Verner, du Québec, vice-présidente du comité.

[*Traduction*]

Le sénateur Fridhandler : Daryl Fridhandler, de l'Alberta.

Le sénateur D. M. Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, Antigonish, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, de la région du Traité n° 10, au Manitoba. Bienvenue.

Le sénateur Lewis : Todd Lewis, de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Dean : Tony Dean, représentant l'Ontario.

Le sénateur Wilson : Duncan Wilson, de la Colombie-Britannique, et je suis le parrain du projet de loi.

[*Translation*]

Senator Moreau: I am Pierre Moreau, representing the senatorial division of The Laurentides, in Quebec. I am the Government Representative in the Senate.

[*English*]

The Chair: Thank you, colleagues. I would like to welcome everyone here today as well as those who are listening online on sencanada.ca.

Today, pursuant to the order of reference received from the Senate on March 11, 2026, we are pursuing our study of Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act. We will now proceed to clause-by-clause consideration of the bill.

I would like to welcome the officials from Natural Resources Canada who are here with us today: Laureen Chung, Director, Equipment Division; Ben Copp, Director General, Office of Energy Efficiency; and Jean-François Roman, Legal Counsel. Welcome, everyone.

Before we begin, I would like to remind senators of a number of points. As chair, I will call each clause successively in the order they appear in the bill. If, at any point, a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that, at all times, we all have the same understanding of where we are in the process.

In terms of the mechanics of the process, when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of a clause. If a senator is opposed to an entire clause, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but, rather, to vote against the clause as standing as part of the bill.

Some amendments that are moved may have consequential effects on other parts of the bill. It is therefore useful to this process if a senator moving an amendment identified to the committee other clauses in this bill where this amendment could have an effect. Otherwise, it would be very difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making.

Because no notice is required to move amendments, there can, of course, have been no preliminary analysis of the amendments to establish which one or ones may be of consequence to others and which may be contradictory.

If committee members ever have any questions about the process or about the propriety of anything occurring, they can certainly raise a point of order. As chair, I will listen to the argument, decide when there has been sufficient discussion of a matter or order and make a ruling. The committee is the ultimate

[*Français*]

Le sénateur Moreau : Pierre Moreau, division des Laurentides, au Québec. Je suis le représentant du gouvernement au Sénat.

[*Traduction*]

La présidente : Merci, chers collègues. Je souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ici aujourd'hui ainsi qu'à celles qui nous écoutent en ligne sur sencanada.ca.

Aujourd'hui, conformément à l'ordre de renvoi reçu du Sénat le 11 mars 2026, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique. Nous allons maintenant procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Je souhaite la bienvenue aux représentants de Ressources naturelles Canada qui sont parmi nous aujourd'hui : Laureen Chung, directrice de la Division de l'équipement; Ben Copp, directeur général du Bureau de l'efficacité énergétique; et Jean-François Roman, conseiller juridique. Bienvenue à tous.

Avant de commencer, je veux rappeler aux sénateurs un certain nombre de points. En tant que président, je vais nommer les dispositions dans l'ordre qu'elles figurent dans le projet de loi. S'il arrivait que vous ne sachiez plus exactement où nous en sommes dans le processus, n'hésitez pas à demander des précisions. Je tiens à m'assurer que nous comprenons tous, en tout temps, exactement où nous en sommes dans le processus.

Quant au processus lui-même, si plus d'un amendement est proposé pour un article, les amendements doivent être proposés selon l'ordre des lignes d'un article. Si un sénateur s'oppose à un article complet, le processus approprié n'est pas de présenter une motion visant à supprimer l'article au complet, mais plutôt de voter contre le maintien de l'article dans le projet de loi.

Certains amendements proposés peuvent avoir des conséquences sur d'autres parties du projet de loi. Il est donc utile qu'un sénateur qui propose un amendement indique au comité quels sont les autres articles du projet de loi sur lesquels son amendement pourrait avoir une incidence. Autrement, il pourrait être très difficile pour notre comité de demeurer cohérent dans ses décisions.

Puisqu'il n'est pas nécessaire de donner un préavis pour proposer des amendements, il pourrait ne pas y avoir eu d'analyse préliminaire des amendements pour déterminer ceux qui peuvent avoir des répercussions sur les autres articles ou lesquels pourraient être contradictoires.

Si des membres ont une question concernant le processus ou le bien-fondé de quoi que ce soit, je leur demande d'invoquer le Règlement. La présidence écoutera les arguments, décidera quand nous aurons assez discuté de la question de procédure et rendra une décision. Le comité est le maître ultime de ses

master of its business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote which, of course, provides unambiguous results. Finally, senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Are there any questions on any of the above?

If not, we can now proceed. Okay. We are going to proceed with clause-by-clause consideration. Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 2 carry? Please go ahead, Senator Wells.

Senator D. M. Wells: Thank you. I will give some background on my proposed amendment. It narrows the definition of “energy efficiency standard,” which is the essence of the bill, and it adds a qualifier so that paragraphs (a) to (h) of clause 2(2) may be used only where they relate to energy efficiency or the responsible use of energy. It preserves the structure of the bill; it does not change the list of paragraphs (a) to (h), only the introductory wording.

It reduces the risk that requirements will target attributes only weakly connected to energy, which include the durability, interoperability, systems and technological features that have nothing to do with or are not directly related to the responsible use of energy. This is, again, the bill’s focus.

It improves predictability by requiring the government to justify the energy-related link in regulations, and it limits the risk of drift toward design technology mandates rather than energy outcomes.

travaux dans les limites établies par le Sénat, et une décision de la présidence peut faire l’objet d’un appel devant le comité plénier, en demandant si la décision doit être maintenue.

Je souhaite rappeler aux honorables sénateurs qu’en cas d’incertitude quant aux résultats d’un vote par oui ou non ou à main levée, l’avenue la plus efficace consiste à demander un vote par appel nominal, qui fournit évidemment des résultats sans équivoque. Enfin, les sénateurs savent qu’en cas d’égalité des voix, la motion sera rejetée.

Y a-t-il des questions sur ce que je viens de dire?

S’il n’y en a pas, nous pouvons commencer. Très bien. Nous allons procéder à l’étude article par article. Est-il convenu que le comité procède à l’étude article par article du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l’efficacité énergétique?

Des voix : D’accord.

La présidente : L’étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D’accord.

La présidente : L’article 1 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

La présidente : Adopté.

L’article 2 est-il adopté? La parole est à vous, monsieur Wells.

Le sénateur D. M. Wells : Merci. Je vais vous donner quelques éléments de contexte concernant l’amendement que je propose. Il restreint la définition de « norme d’efficacité énergétique », qui est l’essence même du projet de loi, et ajoute une précision afin que les alinéas a) à h) du paragraphe 2(2) ne puissent être invoqués que lorsqu’ils se rapportent à l’efficacité énergétique ou à l’utilisation responsable de l’énergie. Il préserve la structure du projet de loi; il ne modifie pas la liste des alinéas a) à h), mais uniquement le libellé introductif.

Il réduit le risque que les exigences visent des caractéristiques n’ayant qu’un lien ténu avec l’énergie, notamment la durabilité, l’interopérabilité, les systèmes et les caractéristiques technologiques qui n’ont rien à voir avec l’utilisation responsable de l’énergie ou qui ne s’y rapportent pas directement. C’est là, encore une fois, l’objectif principal du projet de loi.

Il améliore la prévisibilité en exigeant que le gouvernement justifie le lien avec l’énergie dans les règlements, et il limite le risque de dérive vers des obligations en matière de technologie de conception plutôt que vers des résultats énergétiques.

Colleagues, I will now read my proposed amendment. I move:

That Bill S-4 be amended in clause 2, on page 1, by replacing lines 15 to 17 with the following:

“class of energy-using products that relates only to energy efficiency or the responsible use of energy, and, in particular, includes standards relating to”.

The Chair: Is there any discussion?

Senator Wilson: I'm pleased to speak in support of this amendment. Limiting any new standards to how they relate to energy efficiency or the responsible use of energy provides sufficient flexibility to target the envisioned performance improvements, and the proposed change also reflects the spirit of the amendment and is not expected to drive any unforeseen issues in terms of regulatory development processes nor interact with the other components of the bill. Therefore, I support this.

The Chair: Are honourable senators ready for the question?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I declare the motion in amendment carried.

Shall clause 2, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried as amended.

Shall clause 3 carry? Please go ahead, Senator Wells.

Senator D. M. Wells: Colleagues, this proposed amendment relates to what we heard at committee regarding the harmonization of our North American standards. As you all know, not just because of CUSMA and NAFTA before that, the standards for many industries — not by legislation but by practice — have become one North American standard, so to speak. Obviously, with the continuation of CUSMA, this amendment relates to that.

It adds to the purpose of the act a principle that requirements should be cost-effective, technologically feasible and harmonized as much as possible with our major trading partners. As you know, colleagues, there is some manufacturing of electricity-using goods or motorized goods in Canada, but most of it comes from the United States, our major trading partner. This adds to section 20 of the Energy Efficiency Act a requirement that the Governor-in-Council take into account the

Chers collègues, je vais maintenant lire l'amendement que je propose. Je propose :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 2, à la page 1, par substitution, aux lignes 17 et 18, de ce qui suit :

« mateurs d'énergie qui porte uniquement sur l'efficacité énergétique ou sur l'utilisation responsable de l'énergie, et comprenant notamment les ».

La présidente : Y a-t-il des commentaires?

Le sénateur Wilson : Je suis heureux de prendre la parole pour appuyer cet amendement. Limiter toute nouvelle norme à son lien avec l'efficacité énergétique ou l'utilisation responsable de l'énergie offre une latitude suffisante pour cibler les améliorations de rendement envisagées, et la modification proposée reflète également l'esprit de l'amendement et ne devrait pas engendrer de problèmes imprévus en ce qui concerne le processus d'élaboration de la réglementation ni interagir avec les autres composantes du projet de loi. Par conséquent, je l'appuie.

La présidente : Honorables sénateurs, êtes-vous prêts à vous prononcer?

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

La présidente : Je déclare la motion d'amendement adoptée.

L'article 2 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 2 modifié est adopté.

L'article 3 est-il adopté? La parole est à vous, monsieur Wells.

Le sénateur D. M. Wells : Chers collègues, cet amendement proposé fait suite à ce que nous avons entendu en comité concernant l'harmonisation de nos normes nord-américaines. Comme vous le savez tous, et pas seulement en raison de l'ACEUM et de l'ALENA avant lui, les normes de nombreux secteurs d'activité sont devenues, pour ainsi dire, une norme nord-américaine unique, non pas par l'effet d'une loi, mais de la pratique. Évidemment, avec la poursuite de l'ACEUM, cet amendement s'inscrit dans ce cadre.

Il ajoute à l'objet de la loi un principe selon lequel les exigences doivent être rentables, techniquement faisables et harmonisées autant que possible avec celles de nos principaux partenaires commerciaux. Comme vous le savez, chers collègues, une partie de la fabrication de biens consommateurs d'électricité ou de biens motorisés se fait au Canada, mais la majeure partie provient des États-Unis, notre principal partenaire commercial. Cela ajoute à l'article 20 de la Loi sur l'efficacité

need to limit unnecessary divergence, particularly with the United States. That means, colleagues, having a standard that is not just unique to Canada but unique to the full trading bloc.

It helps steer future regulations away from Canada only, as I said, which would increase costs and delays. And it supports competitiveness and product availability in an integrated North American market. It is not only goods coming into Canada but also goods leaving Canada that would be of the same standard as our major trading partner, and it provides a clear basis to question or challenge regulations that depart from comparable approaches without good reason.

Colleagues, I will now read the specific amendment:

That Bill S-4 be amended in clause 3,

- (a) on page 2, by deleting line 38;
- (b) on page 3, by replacing line 3 with the following:

“energy efficiency; and

(g) to promote the establishment of requirements that are cost-effective, technologically feasible and, to the extent possible, harmonized with comparable requirements established by the provinces and by Canada’s principal trading partners, including the United States and Mexico.”.

Senator Wilson: I’m going to be voting against this amendment because cost-effectiveness is already considered as part of regulatory development. Specifically, it is also codified in the Cabinet Directive on Regulation, so that covers that. Locking in the focus on North American markets can be unintentionally limiting, should trade patterns be changing moving forward.

Senator Fridhandler: There are two things. While I’m in favour of it, I have a concern that it says “established by the provinces” and does not include those that may be established by Canada as well.

With respect to Senator Wilson’s comments, I don’t think it’s limiting because it uses the words “including the United States and Mexico,” so it is still open for broader consideration. Senator Wells, I don’t know whether we could add “Canada or the provinces” or “Canada and the provinces,” or whether that is contrary to the spirit of your intended amendment.

énergétique une exigence selon laquelle le gouverneur en conseil doit tenir compte de la nécessité de limiter les divergences inutiles, en particulier avec les États-Unis. Cela signifie, chers collègues, disposer d’une norme qui ne soit pas seulement propre au Canada, mais propre à l’ensemble du bloc commercial.

Cela contribue à éviter que les futures réglementations ne concernent uniquement le Canada, comme je l’ai dit, ce qui augmenterait les coûts et les retards. Cela favorise également la compétitivité et la disponibilité des produits sur un marché nord-américain intégré. Cela concerne non seulement les marchandises entrant au Canada, mais aussi celles qui en sortent, qui seraient soumises à la même norme que notre principal partenaire commercial, et cela fournit une base claire pour remettre en question ou contester les réglementations qui s’écarterent d’approches comparables sans raison valable.

Chers collègues, je vais maintenant lire l’amendement en question :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l’article 3, à la page 3, par adjonction, après la ligne 5, de ce qui suit :

« **g**) de favoriser l’établissement d’exigences qui soient efficaces par rapport au coût, technologiquement réalisables et, dans la mesure du possible, harmonisées avec les exigences comparables des provinces et des principaux partenaires commerciaux du Canada, notamment les États-Unis et le Mexique. ».

Le sénateur Wilson : Je vais voter contre cet amendement, car la rentabilité est déjà prise en compte dans l’élaboration de la réglementation. Plus précisément, elle est également codifiée dans la Directive du Cabinet sur la réglementation, ce qui couvre donc cet aspect. Se focaliser exclusivement sur les marchés nord-américains peut se révéler involontairement limitatif si les flux commerciaux venaient à évoluer.

Le sénateur Fridhandler : Il y a deux choses. Je souscris à l’amendement, mais je déplore qu’il soit précisé « établies par les provinces » sans inclure celles qui pourraient également être établies par le Canada.

En ce qui concerne les observations du sénateur Wilson, je ne pense pas que cela soit limitatif, car l’amendement dit « y compris les États-Unis et le Mexique », ce qui laisse la porte ouverte à une application plus large. Sénateur Wells, je ne sais pas si nous pourrions ajouter « le Canada ou les provinces » ou « le Canada et les provinces », ni si cela va à l’encontre de l’esprit de l’amendement que vous proposez.

Senator D. M. Wells: No, it's not contrary to the spirit of my amendment. I would be happy to add it, if I could, at this time. Do you want me to read out the proposed change?

The Chair: Yes.

Senator D. M. Wells: Thank you. The proposed amendment is the following:

That Bill S-4 be amended in clause 3,

on page 2, by deleting line 38;

on page 3, by replacing line 3 with the following:

“energy efficiency; and

(g) to promote the establishment of requirements that are cost-effective, technologically feasible and, to the extent possible, harmonized with comparable requirements established by Canada and the provinces and by Canada's principal trading partners, including the United States and Mexico.”.

The Chair: Okay. Do we have that?

Senator Wilson: I would just ask if we could request officials to comment on this proposed amended amendment.

Laureen Chung, Director, Equipment Division, Natural Resources Canada: With respect to this, it is indicated as part of the purpose clause. We have traditionally sought to harmonize with the United States in terms of their standards. However, the spirit of the entire act is not just constricted to the Energy Efficiency Regulations, so there are other provisions within the entirety of the act that do not touch on the trading relationship with the United States. In addition, we want to have the latitude and flexibility to also look to other jurisdictions as our trading relationships are strengthened throughout the world and in the trade of goods. Our trading relationship with the United States in terms of energy-using products also encompasses countries in Asia that we import quite a few good-quality products from, so we don't want to constrain the purpose of the act to just North America.

The Chair: I believe Senator Galvez has something to add to this.

Senator Galvez: That's exactly my opinion. We have a lot of appliances that come not only from Mexico or from the United States but also from Europe and Asia. The parts that make up these products are not only built in the United States or Mexico. They can be built in other places and then come to Canada via the United States, so I think it complicates the bill.

Le sénateur D. M. Wells : Non, cela ne va pas à l'encontre de l'esprit de mon amendement. Je serais ravi de l'ajouter, si je le peux, à ce stade. Voulez-vous que je lise la modification proposée?

La présidente : Oui.

Le sénateur D. M. Wells : Merci. L'amendement proposé est le suivant :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 3, à la page 3, par adjonction, après la ligne 5, de ce qui suit :

g) de favoriser l'établissement d'exigences qui soient efficaces par rapport au coût, technologiquement réalisables et, dans la mesure du possible, harmonisées avec les exigences comparables du Canada et des provinces et des principaux partenaires commerciaux du Canada, notamment les États-Unis et le Mexique. »

La présidente : Très bien. Est-ce clair?

Le sénateur Wilson : Je voudrais simplement demander si nous pouvons inviter les fonctionnaires à présenter des observations sur cet amendement proposé.

Laureen Chung, directrice, Division de l'équipement, Ressources naturelles Canada : À cet égard, c'est précisé dans la déclaration d'objet. Nous avons traditionnellement cherché à harmoniser nos normes avec celles des États-Unis. Cependant, l'esprit de l'ensemble de la loi ne se limite pas au Règlement sur l'efficacité énergétique; il existe donc d'autres dispositions dans l'ensemble de la loi qui ne touchent pas aux relations commerciales avec les États-Unis. De plus, nous souhaitons disposer de la latitude et de la souplesse nécessaires pour nous tourner également vers d'autres pays, à mesure que nos relations commerciales se renforcent à travers le monde et dans le commerce des marchandises. Nos relations commerciales avec les États-Unis pour les produits consommateurs d'énergie englobent également des pays d'Asie d'où nous importons quelques produits de bonne qualité; nous ne souhaitons donc pas limiter l'objet de la loi à la seule Amérique du Nord.

La présidente : Je crois que la sénatrice Galvez a quelque chose à ajouter à ce sujet.

La sénatrice Galvez : C'est exactement mon opinion. Bon nombre de nos appareils électroménagers proviennent non seulement du Mexique ou des États-Unis, mais aussi d'Europe et d'Asie. Les pièces qui composent ces produits ne sont pas seulement fabriquées aux États-Unis ou au Mexique. Elles peuvent être fabriquées ailleurs, puis arriver au Canada en

[Translation]

Senator Aucoin: I'm of two minds on this, but it says "to the extent possible," or "*dans la mesure du possible*" in French. I'd like to hear from the department officials. Does that provide the flexibility Senator Galvez and Ms. Chung talked about? If not, I'm prepared to vote against it, but if so, I'll see.

[English]

Ms. Chung: Just to completely understand the question, you are asking if we were to expand on this —

[Translation]

Senator Aucoin: It says "to the extent possible," or "*dans la mesure du possible*" in French. We're not under an obligation to consult with Mexico and the U.S. or harmonize our practices with theirs. That's how I interpret it, but if I'm wrong, and this limits our ability to do business with Asia or Europe, I would be ready to vote against it.

[English]

Ms. Chung: Regarding the way that the amendment is written with "to the extent possible," we do want to retain that latitude in terms of regulatory decision making and the best interests of Canada. At the regulatory development stage, we always look at the cost and benefit of regulatory decisions in consultation with our stakeholders. That may be aligning with the United States, or it could be another jurisdiction.

[Translation]

Senator Aucoin: In that case, I'd like to propose an amendment. Instead of "to the extent possible," it should say "in the best interest," or "*dans le meilleur intérêt*" in French.

[English]

The Chair: We have to do this in a stepwise fashion. If we get unanimous consent, we are going to break after in order to actually put it on paper and translate the subamendment that Senator Wells has suggested, so do we have unanimous consent to deal with that?

Senator D. M. Wells: May I speak?

The Chair: Yes.

Senator D. M. Wells: Thank you. Essentially, it is one amendment at a time, and mine is the one at this time. If we could finish debate on my amendment and then there could be a subamendment if that is necessary.

passant par les États-Unis, ce qui, à mon avis, complique le projet de loi.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Je suis ambivalent sur la question, mais cela dit « to the extent possible », ou « dans la mesure du possible ». J'aimerais entendre les représentants du ministère. Est-ce que cela assure la flexibilité dont la sénatrice Galvez et Mme Chung ont parlé? Sinon, je serais prêt à voter contre, mais, si oui, je verrai.

[Traduction]

Mme Chung : Pour bien comprendre la question, vous demandez si nous devrions approfondir ce point...

[Français]

Le sénateur Aucoin : Cela dit « to the extent possible », ou « dans la mesure du possible ». Ce n'est pas obligatoire de se référer ou d'harmoniser nos pratiques avec le Mexique et les États-Unis. C'est comme cela que je l'interprète, mais si je me trompe, à ce moment-là, et si cela nous limite avec l'Asie ou l'Europe, je serais prêt à voter contre.

[Traduction]

Mme Chung : En ce qui concerne le libellé de l'amendement qui dit « dans la mesure du possible », nous souhaitons conserver cette marge de manœuvre pour décider de la réglementation et servir l'intérêt du Canada. Au stade de l'élaboration de la réglementation, nous examinons toujours les coûts et les avantages des décisions réglementaires en consultation avec nos parties prenantes. Cela peut se traduire par une harmonisation avec les États-Unis, ou avec un autre pays.

[Français]

Le sénateur Aucoin : À ce moment-là, j'aimerais proposer un amendement. Au lieu de « to the extent possible », ce devrait être « dans le meilleur intérêt », ou « in the best interest ».

[Traduction]

La présidente : Nous devons procéder par étapes. Si nous obtenons le consentement unanime, nous ferons une pause afin de mettre cela par écrit et de traduire le sous-amendement suggéré par le sénateur Wells; avons-nous donc le consentement unanime pour procéder ainsi?

Le sénateur D. M. Wells : Puis-je prendre la parole?

La présidente : Oui.

Le sénateur D. M. Wells : Merci. En substance, nous traitons un amendement à la fois, et le mien est à l'étude en ce moment. Si nous pouvions terminer le débat sur mon amendement, un sous-amendement pourrait ensuite être présenté si besoin est.

The Chair: We need unanimous consent to have your subamendment put in the correct form.

Senator D. M. Wells: Sorry, chair.

The Chair: I could ask for unanimous consent now, and then we would continue because we have a couple of other people who would like to speak.

Senator D. M. Wells: My amendment is in the correct form.

The Chair: Your subamendment.

Senator D. M. Wells: I don't have a subamendment.

Catherine Cuerrier, Clerk of the Committee: You amended —

The Chair: You added some words after Senator Fridhandler spoke.

Senator D. M. Wells: Okay. Right.

The Chair: Do we have unanimous consent to suspend and get this subamendment in its proper form in both official languages?

Senator McCallum: Could I ask a question on what is there?

The Chair: Okay. We can do that beforehand. We still need to deal with the subamendment.

Senator McCallum: Yes, I know, but it is on the wording. But Senator Coyle is ahead of me.

Senator Coyle: All I was going to say is that I share the same concern we heard from officials and from Senator Wilson. I wouldn't want them to have their hands tied and limited, especially with how the world is changing and how our trading relationships are changing. Also, our partnership with the U.S. is not as reliable as it once was, particularly in terms of anything to do with the environment, climate and energy. There are lots of reasons — for me — not to accept this amendment in this form, and I cannot see it actually being adjusted to a form that would satisfy that concern.

Senator McCallum: Senator Wells, where it says, "established by the provinces and by Canada's principal trading partners," doesn't that include other countries like in Asia and all of them? Then it says "including." So when you look at the principal trading partners, what were you —

La présidente : Nous avons besoin du consentement unanime pour que votre sous-amendement soit présenté sous la forme voulue.

Le sénateur D. M. Wells : Désolé, madame la présidente.

La présidente : Je pourrais demander le consentement unanime maintenant, puis nous poursuivrons, car plusieurs autres personnes souhaitent prendre la parole.

Le sénateur D. M. Wells : Mon amendement est déjà sous la forme voulue.

La présidente : Votre sous-amendement.

Le sénateur D. M. Wells : Je n'ai pas de sous-amendement.

Catherine Cuerrier, greffière du comité : Vous avez amendé...

La présidente : Vous avez ajouté quelques mots après l'intervention du sénateur Fridhandler.

Le sénateur D. M. Wells : D'accord. C'est vrai.

La présidente : Avons-nous le consentement unanime pour suspendre la séance et mettre ce sous-amendement en bonne et due forme dans les deux langues officielles?

La sénatrice McCallum : Puis-je poser une question sur ce que nous avons sous les yeux?

La présidente : D'accord. Nous pouvons le faire avant. Nous devons encore traiter du sous-amendement.

La sénatrice McCallum : Oui, je sais, mais cela concerne le libellé, mais la sénatrice Coyle passe avant moi.

La sénatrice Coyle : Tout ce que je voulais dire, c'est que je partage la même préoccupation que celle exprimée par les fonctionnaires et par le sénateur Wilson. Je ne voudrais pas qu'ils aient les mains liées et soient limités, surtout compte tenu de l'évolution du monde et de nos relations commerciales. De plus, notre partenariat avec les États-Unis n'est plus aussi fiable qu'auparavant, surtout pour tout ce qui touche à l'environnement, aux changements climatiques et à l'énergie. Il y a de nombreuses raisons, à mon avis, de ne pas accepter cet amendement sous cette forme, et je ne vois pas comment il pourrait être modifié pour répondre à cette préoccupation.

La sénatrice McCallum : Sénateur Wells, quand il est dit « comparables des provinces et des principaux partenaires commerciaux du Canada », cela n'inclut-il pas d'autres pays, comme ceux d'Asie et tous les autres? Puis il est dit « notamment ». Donc, quand vous parlez des principaux partenaires commerciaux, à quoi pensiez-vous...

Senator D. M. Wells: Thank you. It's exactly that. I know that especially for machinery, one of our principal trading partners is China. It does not change that relationship at all. It does not change our relationship with South Korea, another major trading partner for equipment. This is simply to ensure that we remain harmonized with our major trading partners within the free trade agreement that we have had since the 1980s and that we will continue to have.

Senator McCallum: I have another question. When you did this amendment, were you looking at one of the witnesses who had brought concerns forward?

Senator D. M. Wells: Great question. Thank you. Yes, I did, and very specifically, there's Ms. Olivia Auriat, Director of Advocacy at the Canadian Institute of Plumbing and Heating. She emphasized that harmonization across North American supply chains is a priority and warned that divergence from U.S. Department of Energy requirements will create unnecessary complexity and cost. Mr. Perry Chao, Director of Regulatory Affairs at the Heating, Refrigeration and Air Conditioning Institute of Canada, stressed the relevance of U.S.-aligned approaches in an integrated North American market and pointed to proposed section 2.2 as the right place to reflect the cost-effective, technologically feasible and aligned standards. There are two more and I'll go through them quickly. There's Mr. Rémi Moreau, Vice-President and Managing Director of the Association of Home Appliance Manufacturers Canada. He emphasized that energy efficiency regulations work best when they remain outcome-based and aligned with North American test standards, and he warned that divergence creates uncertainty and unnecessary burdens. Finally, we heard Mr. Warrington Ellacott, Senior Manager of Government Relations at Whirlpool Canada, and he highlighted the value of North American regulatory cooperation and noted that duplicates of testing and different labelling provisions add cost and administrative burden. That's all from testimony we heard from our witnesses.

[Translation]

Senator Moreau: I agree with both Senator Coyle and Senator Galvez. Because of how the amendment is written . . . I don't think the subamendment proposed in response to Senator Fridhandler's comment changes the substance of the amendment. Basically, what I see here is a restriction preventing Canada from harmonizing its practices with best practices around the world in the area of energy efficiency. It doesn't take into account the great lengths the Prime Minister is going to in an effort to

Le sénateur D. M. Wells : Merci. C'est exactement ça. Je sais que, notamment pour les machines, la Chine est l'un de nos principaux partenaires commerciaux. Cela ne change en rien cette relation. Cela ne change pas non plus notre relation avec la Corée du Sud, un autre partenaire commercial majeur pour les équipements. Il s'agit simplement de veiller à ce que nous restions en harmonie avec nos principaux partenaires commerciaux dans le cadre de l'accord de libre-échange que nous avons depuis les années 1980 et que nous continuerons d'avoir.

La sénatrice McCallum : J'ai une autre question. Quand vous avez rédigé cet amendement, aviez-vous à l'esprit l'un des témoins qui avaient fait part de leurs préoccupations?

Le sénateur D. M. Wells : Excellente question. Merci. Oui, c'est le cas, et plus précisément, il s'agit de Mme Olivia Auriat, directrice responsable de la défense des intérêts à l'Institut canadien de plomberie et de chauffage. Elle a souligné que l'harmonisation des chaînes d'approvisionnement nord-américaines est une priorité et a averti que tout écart par rapport aux exigences du Département de l'Énergie des États-Unis entraînerait une complexité et des coûts inutiles. M. Perry Chao, directeur des Affaires réglementaires à l'Institut canadien du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération, a souligné la pertinence d'approches alignées sur celles des États-Unis dans un marché nord-américain intégré et a indiqué que l'article 2.2 proposé était le lieu approprié pour cibler des normes rentables, techniquement faisables et harmonisées. Il y en a deux autres et je vais les passer rapidement en revue. Il y a M. Rémi Moreau, vice-président et directeur général de l'Association des fabricants d'appareils électroménagers du Canada. Il a souligné que la réglementation en matière d'efficacité énergétique fonctionne mieux lorsqu'elle reste axée sur les résultats et alignée sur les normes d'essai nord-américaines, et il a averti que toute divergence engendre de l'incertitude et des charges inutiles. Enfin, nous avons entendu M. Warrington Ellacott, gestionnaire principal des Relations gouvernementales chez Whirlpool Canada, qui a souligné l'importance de la coopération nord-américaine en matière de réglementation et fait remarquer que la duplication des essais et les dispositions divergentes pour l'étiquetage alourdissent les coûts et le fardeau administratif. Voilà pour les témoignages que nous avons entendus.

[Français]

Le sénateur Moreau : Je vais soutenir la position de la sénatrice Coyle et également celle de la sénatrice Galvez. En raison de la façon dont l'amendement est rédigé... Je ne crois pas que le sous-amendement suggéré à la suite de l'intervention du sénateur Fridhandler changera le fond des choses. Essentiellement, ce qu'on voit ici, c'est une restriction qui empêche le Canada d'harmoniser ses pratiques avec ce qui se fait de mieux dans le monde en matière d'efficacité énergétique.

diversify the economy and sign trade agreements with partners all over the world.

Just today, I listened to Senator Housakos's speech on Bill C-18 in favour of opening up markets, including in Asia. When we pass legislation, we are not passing legislation for this point in time. As I understand it, the witnesses whose testimony Senator Wells referred to are concerned about the current situation, but when we pass legislation, that legislation is not just for now, but also for the future. I see no reason why Canada should limit itself when it comes to international best practices, despite our very important trading partner to the south. This amendment would limit us.

I'd like to provide more information in response to my colleague Senator Aucoin's question. When a piece of legislation contains the language "to the extent possible," it means that as soon as it's possible to harmonize our practices, we can do so regardless of whether other measures exist elsewhere in the world and there is an opportunity to harmonize our practices with those. This is therefore a restriction for Canada, the U.S. and Mexico, and it rules out the possibility of implementing better standards that exist elsewhere in the world.

For all those reasons, and to support my colleague Senator Wilson, the sponsor of the bill, I will be voting against the amendment. I don't want to jump the gun on the subamendment, which isn't before us yet, I realize, but in its current form, I don't think it in any way alters the substance of the main amendment Senator Wells proposed.

[English]

Senator Wilson: Senator Moreau covered it very well.

[Translation]

Senator Youance: I have a question about the first part. We heard a number of witnesses say they didn't want the bill to impose requirements that are much more stringent than those currently in place, but I'm wondering about something. Since the first part of the amendment refers to cost-effective and technologically feasible requirements, will it block innovation? Everything that's necessary is there in terms of sandboxes. If this is included, will people make less of an effort to be innovative? It's mostly the first part of the amendment that I'd like Senator D. M. Wells to address.

Cela ne tient pas compte des efforts importants que fait le premier ministre actuellement pour diversifier l'économie, au moyen de la signature d'ententes commerciales dans le monde entier.

Encore aujourd'hui, j'entendais le discours du sénateur Housakos sur le projet de loi C-18, qui soutient l'ouverture des marchés, notamment vers l'Asie. Donc, lorsqu'on légifère, on ne légifère pas pour le moment actuel; je crois comprendre, selon les témoignages que le sénateur Wells a rapportés, que ces gens sont inquiets par rapport à la situation actuelle, mais lorsqu'on légifère, on ne le fait pas seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir. Or, je ne vois pas de raisons pour lesquelles le Canada se limiterait aux meilleures pratiques internationales, même si l'on a un partenaire commercial très important au sud de nos frontières. L'amendement nous amène donc à nous limiter.

Je vais donner un complément d'information à la question soulevée par mon collègue le sénateur Aucoin : dans un texte législatif, lorsqu'on voit l'expression « dans la mesure du possible », cela signifie que, dès qu'il est possible d'harmoniser nos pratiques, on peut le faire indépendamment du fait que d'autres mesures existent ailleurs dans le monde et qu'il y a une possibilité d'harmoniser nos pratiques avec ces dernières. C'est donc une restriction pour le Canada, les États-Unis et le Mexique, et cela élimine la possibilité d'avoir recours à des normes plus performantes qui existent ailleurs dans le monde.

Pour toutes ces raisons, et pour appuyer mon collègue le sénateur Wilson, qui est le parrain du projet de loi, je vais voter contre l'amendement. Sans vouloir prendre les devants sur le sous-amendement, je suis d'avis que le sous-amendement, tel qu'il est formulé à l'heure actuelle — bien que nous n'en soyons pas immédiatement saisis —, ne change rien au fond de l'amendement principal proposé par le sénateur Wells.

[Traduction]

Le sénateur Wilson : Le sénateur Moreau a très bien couvert ce point.

[Français]

La sénatrice Youance : J'aimerais poser une question sur la première partie. On a entendu plusieurs témoins dire qu'on ne souhaitait pas que le projet de loi impose des exigences beaucoup plus importantes que ce qu'elles sont actuellement, mais je me pose la question : en considérant la première partie de l'amendement, qui est efficace par rapport aux coûts technologiquement réalisables, cela va-t-il bloquer l'innovation? On a tout ce qu'il faut pour ce qui est des bacs à sable. En incluant cela, les gens feront-ils moins d'efforts pour innover? C'est surtout sur la première partie de l'amendement que j'aimerais obtenir une réponse du sénateur D. M. Wells.

[English]

The Chair: We do have a subamendment to the original amendment by Senator Wells. It is moved by the Honourable Senator Wells that the motion in amendment be further amended by adding “Canada” after the words “established by.” We need unanimous consent to consider that amendment. Do we have unanimous consent?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Okay.

Senator D. M. Wells: If I may, you need unanimous consent to consider a subamendment?

The Chair: Apparently, because you are amending your own amendment, there needs to be unanimous consent for you to do it.

Senator D. M. Wells: Okay. Well, Senator Fridhandler can propose a subamendment.

Senator Fridhandler: I will propose the amendment. He could introduce his amendment without having submitted it in advance, and when he read his amendment in the primary sense, he put the word “Canada” in. I don’t really know that we’re dealing with a subamendment. It was an amendment that was circulated in writing beforehand, but what was presented to the committee by Senator Wells included the word “Canada, comma” in his proposed amendment. I don’t think we’re dealing with a subamendment. We are dealing with the primary amendment by Senator Wells regardless of the process.

The Chair: Just to make this clear, if we have you make that subamendment, then we will be good.

Senator Fridhandler: I’m fine to make the subamendment. It is “Canada, comma.”

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Fridhandler that the motion in amendment be further amended by adding “Canada, comma” after the words “established by.” Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the subamendment?

Some Hon. Senators: No.

Senator D. M. Wells: Call for a vote, please.

The Chair: Okay. We just had a voice vote. We’ll now move to a recorded vote.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Kingston?

Senator Kingston: No.

[Traduction]

La présidente : Nous avons un sous-amendement à l’amendement initial du sénateur Wells. L’honorable sénateur Wells propose que la motion d’amendement soit à nouveau modifiée par adjonction des mots « du Canada et » après le mot « comparables ». Nous avons besoin du consentement unanime pour examiner cet amendement. Avons-nous le consentement unanime?

Des voix : Non.

La présidente : Très bien.

Le sénateur D. M. Wells : Si je peux me permettre, faut-il le consentement unanime pour examiner un sous-amendement?

La présidente : Apparemment, comme vous modifiez votre propre amendement, il faut le consentement unanime pour que vous puissiez le faire.

Le sénateur D. M. Wells : D’accord. Eh bien, le sénateur Fridhandler peut proposer un sous-amendement.

Le sénateur Fridhandler : Je vais proposer l’amendement. Il a pu présenter son amendement sans l’avoir soumis à l’avance, et lorsqu’il a lu son amendement dans son sens premier, il a ajouté le mot « Canada ». Je ne sais pas vraiment si nous avons affaire à un sous-amendement. Il s’agissait d’un amendement qui avait été distribué par écrit au préalable, mais ce que le sénateur Wells a présenté au comité comprenait les mots « du Canada et » dans son amendement proposé. Je ne pense pas qu’il s’agisse d’un sous-amendement. Nous traitons de l’amendement principal du sénateur Wells, quelle que soit la procédure.

La présidente : Pour préciser, si vous présentez ce sous-amendement, tout ira bien.

Le sénateur Fridhandler : Je suis d’accord pour présenter le sous-amendement. Il s’agit de « du Canada et ».

La présidente : Le sénateur Fridhandler propose que la motion d’amendement soit à nouveau amendée par adjonction, ce qui signifie que les mots « du Canada et » seront ajoutés après le mot « comparables ». Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter ce sous-amendement?

Des voix : Non.

Le sénateur D. M. Wells : Demandez un vote, s’il vous plaît.

La présidente : Très bien. Nous venons de procéder à un vote par oui ou non. Nous passons maintenant à un vote par appel nominal.

Mme Cuerrier : L’honorable sénatrice Kingston?

La sénatrice Kingston : Non.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Aucoin?

Senator Aucoin: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Coyle?

Senator Coyle: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Fridhandler?

Senator Fridhandler: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Galvez?

Senator Galvez: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Lewis?

Senator Lewis: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator McCallum?

Senator McCallum: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Moreau?

Senator Moreau: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Verner?

Senator Verner: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator D. M. Wells?

Senator D. M. Wells: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Wilson?

Senator Wilson: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Youance?

Senator Youance: Yes.

Ms. Cuerrier: Yeas: 7; nays: 6; abstentions: 0.

The Chair: Okay.

If I'm still hearing correctly, I think Senator Aucoin has another amendment.

[Translation]

Senator Aucoin: I withdraw it.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Aucoin?

Le sénateur Aucoin : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Coyle?

La sénatrice Coyle : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Fridhandler?

Le sénateur Fridhandler : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Galvez?

La sénatrice Galvez : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Lewis?

Le sénateur Lewis : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice McCallum?

La sénatrice McCallum : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Moreau?

Le sénateur Moreau : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Verner?

La sénatrice Verner : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur D. M. Wells?

Le sénateur D. M. Wells : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Wilson?

Le sénateur Wilson : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Youance?

La sénatrice Youance : Oui.

Mme Cuerrier : Pour : 7; contre : 6; aucune abstention.

La présidente : Très bien.

Si j'ai bien entendu, je crois que le sénateur Aucoin a un autre amendement.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Je le retire.

[English]

Senator McCallum: I want to ask a question of the officials.

If this is not adopted, will it create inequity for some groups in Canada when we're looking at infrastructure and the cost-effectiveness for certain groups? I'm looking at First Nations because that was brought up. Regarding being technologically feasible, right now they're not. That was raised.

Will it create inequity in any way if that's removed?

The Chair: The amendment?

Senator McCallum: As amended.

Senator D. M. Wells: Thank you, Senator McCallum.

In my view of it, because it harmonizes this with our major trading partners, it will not diminish the opportunity by having that harmonization, but if there is a separate system for Canada than our major trading partners, especially along the border between Manitoba and their neighbours in the U.S., then having harmonization would be better, not worse.

Senator Lewis: We mentioned the United States and Mexico. They trade with the rest of the world as well. The reality is that the Whirlpool Canada people were here as witnesses, and their products are made in the United States, and all their fittings are metric. The United States isn't a metric country, but they made it metric because they trade with the rest of the world.

That's the reality of this.

I think all that this amendment is doing is ensuring we remain harmonized with our major trading partner. That's the reality. If we end up having another bureaucracy approving all this stuff between Canada, the U.S. and Mexico, it's just going to be more red tape.

I'm in favour of this amendment.

The Chair: Is there any other discussion?

The subamendment was carried, so we're back to the motion as amended.

Shall the motion — please go ahead, Senator Galvez.

Senator Galvez: In other legislation, we see cost-effectiveness, technological feasibility and harmonization, but the criticism in this case is that the use of those terms could cause a lower standard or lower ambition because we don't know

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Je voudrais poser une question aux fonctionnaires.

Si cet amendement n'est pas adopté, cela créera-t-il une inégalité pour certains groupes au Canada lorsque l'on examine les infrastructures et la rentabilité pour certains groupes? Je pense aux Premières Nations, car cela a été évoqué. En ce qui concerne la faisabilité technique, ce n'est pas le cas actuellement. Cela a été soulevé.

Cela créera-t-il une inégalité d'une manière ou d'une autre si cet amendement est retiré?

La présidente : L'amendement?

La sénatrice McCallum : L'article amendé.

Le sénateur D. M. Wells : Merci, sénatrice McCallum.

À mon avis, comme cela permet l'harmonisation avec nos principaux partenaires commerciaux, cette harmonisation ne réduira pas les possibilités, mais s'il existe un système distinct pour le Canada par rapport à nos principaux partenaires commerciaux, surtout le long de la frontière entre le Manitoba et ses voisins américains, alors l'harmonisation serait une amélioration, et non une détérioration.

Le sénateur Lewis : Nous avons mentionné les États-Unis et le Mexique. Ils commercent également avec le reste du monde. La réalité, c'est que les représentants de Whirlpool Canada sont venus témoigner et leurs produits sont fabriqués aux États-Unis, et tous leurs raccords sont au système métrique. Les États-Unis ne sont pas un pays utilisant le système métrique, mais ils l'ont adopté parce qu'ils font du commerce avec le reste du monde.

C'est la réalité.

Je pense que tout ce que fait cet amendement, c'est de garantir que nous restons harmonisés avec notre principal partenaire commercial. C'est la réalité. Si nous finissons par avoir une autre bureaucratie chargée d'approuver tout cela entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, cela ne fera qu'alourdir les formalités administratives.

Je suis pour cet amendement.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sous-amendement a été adopté, nous revenons donc à la motion amendée.

La motion doit-elle... je vous cède la parole, sénatrice Galvez.

La sénatrice Galvez : Dans d'autres projets de loi, on parle de rentabilité, de faisabilité technique et d'harmonisation, mais la critique dans le cas présent est que l'utilisation de ces termes pourrait entraîner un abaissement des normes ou des ambitions,

what Mexico and the United States are going to do. We don't know. What if, as Senator Coyle said, they abandon anything on energy efficiency, so their appliances and products are less energy efficient? In the name of harmonization, are we going to lower our own standards? That's a danger. That's a risk.

It creates ambiguity, but it also can create litigation risk.

I would like to know your opinion on possibly using this language and then, one, ending up with having lower standards and, two, creating ambiguity and litigation risk.

Ben Copp, Director General, Office of Energy Efficiency, Natural Resources Canada: I can try to answer that question. Thank you for the question.

Our intention through the amendments in the bill is to leave these discussions for the regulatory process and not to limit it through more precision in the legislation. Our regulatory process does include a very close look at harmonization. Yes, that is focused on our major trading partner, the U.S. That is where we are looking for the majority of ensuring harmonization. That doesn't preclude us from looking at other jurisdictions as well, but that is our focus. Certainly, that is what we do through our regulatory process.

[*Translation*]

Senator Wilson: Senator Youance asked a good question. Perhaps she could ask the sponsor of the bill the question again.

Senator Youance: Yes. Thank you, Senator Wilson.

As I mentioned, in the amended version, we still have the same problem with the amendment, because a number of witnesses talked about the fact that Under the bill, people may be required to innovate, but they may not be ready. By adopting this amendment, however, we are limiting the opportunities for energy efficiency innovation, are we not? Doesn't this conflict with the fact that the sandboxes provided for in the bill support innovation? Basically, people can innovate, but they don't need to try too hard. Is my understanding of the amendment's impact correct?

[*English*]

Senator Fridhandler: I just want to reiterate and maybe address —

car nous ne savons pas ce que le Mexique et les États-Unis vont faire. Nous ne le savons pas. Et si, comme l'a dit la sénatrice Coyle, ils se désistaient de tout ce qui concerne l'efficacité énergétique, de sorte que leurs appareils et leurs produits soient moins efficaces sur le plan énergétique? Au nom de l'harmonisation, allons-nous abaisser nos propres normes? C'est un danger. C'est un risque.

Cela crée une ambiguïté, mais cela peut aussi entraîner un risque de litige.

J'aimerais connaître votre opinion sur l'utilisation éventuelle de ce libellé, puis, d'une part, le fait de se retrouver avec des normes moins strictes et, d'autre part, la création d'une ambiguïté et d'un risque de litige.

Ben Copp, directeur général, Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada : Je vais essayer de répondre à cette question. Je vous remercie de l'avoir posée.

Notre intention, à travers les modifications prévues dans le projet de loi, est de reléguer ces discussions au processus réglementaire et de ne pas les limiter par une plus grande précision dans le projet de loi. Notre processus réglementaire inclut effectivement un examen très attentif de l'harmonisation. Oui, l'accent est mis sur notre principal partenaire commercial, les États-Unis. C'est avec eux que nous cherchons principalement à assurer l'harmonisation. Cela ne nous empêche pas d'examiner d'autres pays, mais c'est là notre priorité. C'est certainement ce que nous faisons dans le cadre de notre processus réglementaire.

[*Français*]

Le sénateur Wilson : La sénatrice Youance a posé une bonne question et elle pourrait peut-être la reposer au parrain du projet de loi.

La sénatrice Youance : Oui, merci, sénateur Wilson.

Comme je l'ai mentionné, avec la version modifiée, on a encore le même problème avec l'amendement, car plusieurs témoins nous ont parlé du fait que... En fait, le projet de loi peut exiger qu'on fasse de l'innovation, et ils ne sont peut-être pas prêts. Cependant, en adoptant cet amendement, ne limite-t-on pas les possibilités d'innovation en matière d'efficacité énergétique? Cela ne contrevient-il pas au fait que les bacs à sable prévus dans le projet de loi favorisent cette innovation? Donc, on peut faire de l'innovation, mais ils se disent qu'ils n'ont pas besoin d'aller trop loin dans ces efforts. Est-ce que je comprends bien l'impact de cet amendement?

[*Traduction*]

Le sénateur Fridhandler : Je voudrais simplement réitérer et peut-être aborder...

Senator D. M. Wells: It's up to the chair.

Senator Moreau: We want the answer to the question.

Mr. Copp: Thank you for the question.

In talking about innovation, through our regulatory process, the analytical exercise that is undertaken through the regulatory impact assessment statement looks in detail to ensure that any regulation that's made looks at what makes sense in terms of affordability for Canadians, and it looks at other jurisdictions to ensure that if we are aligning with those jurisdictions, it makes sense overall for Canadians. That would be in the sense of innovation too.

That is the process. We want to make sure any amendments that we're making go through the analytical process that we undertake in the regulatory system to ensure it is in the best interests of Canadians.

Senator Moreau: My understanding is that keeping this in the regulation is the easiest way to follow up on innovation. If we have a section in the law that we have to amend, there could be a restriction in the law, which is not the case when we have a regulation. I think that's the sense of the question that Senator Youance was just asking. Am I right?

Senator Wilson said earlier that it's already considered as part of regulatory development. What is the actual situation with our regulation concerning this? Do we have anything in our regulation?

Ms. Chung: Canada follows the Cabinet Directive on Regulation, and with each regulation, we are put to the test. We must meet a cost-benefit analysis as well as incorporating many other considerations as part of the regulatory impact assessment statement.

I'll give you a concrete example. Sometimes it makes the best sense, usually, to align the test standards with another jurisdiction because that gives us cost-efficiency in terms of not making manufacturers test twice. That is all a part of the regulatory process where we can holistically evaluate all of these considerations, whether they be Indigenous considerations, gender-based considerations, cost-effectiveness, affordability, market readiness and the like.

Senator Moreau: If I understand correctly, the amendment as proposed would be a restriction to what we're doing right now.

Le sénateur D. M. Wells : Il revient à la présidence de trancher.

Le sénateur Moreau : Nous voulons une réponse à la question.

M. Copp : Merci pour la question.

En parlant d'innovation, dans le cadre de notre processus réglementaire, l'analyse effectuée aux fins du résumé de l'étude d'impact de la réglementation examine en détail si toute réglementation adoptée est raisonnable sous l'angle de l'abordabilité pour les Canadiens, et elle examine d'autres pays pour s'assurer que, si nous nous alignons sur eux, ce sera globalement raisonnable pour les Canadiens. Cela s'inscrit également dans une démarche d'innovation.

Tel est le processus. Nous voulons nous assurer que toute modification que nous apportons passe par le processus d'analyse que nous menons dans le cadre du régime de réglementation afin de garantir qu'elle est dans l'intérêt des Canadiens.

Le sénateur Moreau : D'après ce que je comprends, le maintien dans le processus de réglementation est la manière la plus simple de favoriser l'innovation. Si nous devons modifier un article de la loi, cela pourrait entraîner une restriction législative, ce qui n'est pas le cas avec un règlement. Je pense que c'est le sens de la question que la sénatrice Youance vient de poser. Ai-je raison?

Le sénateur Wilson a dit tout à l'heure que cela était déjà pris en compte dans l'élaboration de la réglementation. Qu'est-ce que prévoit actuellement notre réglementation à ce sujet? Y a-t-il quelque chose dans notre réglementation?

Mme Chung : Le Canada suit la Directive du Cabinet sur la réglementation, et chaque règlement nous met à l'épreuve. Nous devons satisfaire à une analyse coûts-avantages et intégrer de nombreuses autres considérations dans le résumé de l'étude d'impact de la réglementation.

Je vais vous donner un exemple concret. Parfois, il est plus judicieux, normalement, d'harmoniser les normes d'essai avec celles d'une autre instance, car cela nous permet de réaliser des économies en évitant aux fabricants de devoir répéter des essais. Tout cela fait partie du processus réglementaire qui nous permet d'évaluer globalement toutes ces considérations, qu'il s'agisse de considérations autochtones, d'analyse comparative entre les sexes, de rentabilité, d'abordabilité ou d'adéquation au marché, etc.

Le sénateur Moreau : Si je comprends bien, l'amendement proposé entraîne une restriction par rapport à ce que nous faisons actuellement.

Ms. Chung: Very much so. We don't have that restriction currently in the purpose clause of this bill, so that would represent a restriction in the new act.

Senator Moreau: That's the reason I should vote against the amendment. More than that, if Senator Lewis is right, and if the United States is creating the standard, it will tie the hands of any of the witnesses whom Senator Wells was referring to in order to have their standard aligned with the United States standard no matter if there are better things elsewhere in the world, so it's easy to vote against the amendment.

Senator Coyle: I just want to clarify. I want to pick up on something that Senator Lewis, I think, mentioned in his intervention about how if we don't pass this — if I understood it and I'd like your take on it — then we would possibly be adding another layer of effort or bureaucracy or an impediment.

Could you comment on that, please? I'm hearing the opposite, so I want to make sure I'm getting it.

Ms. Chung: As I mentioned, we don't currently have this restriction in our legislation. At the regulatory development stage, we look at all the test standards that are available, and we often align with the United States because it's cost-effective, but again, we don't have that restriction within the purpose clause of the bill. We do a rigorous and robust regulatory impact assessment statement to come to that conclusion along with our market studies that we undertake in advance of publishing any draft regulations. It is quite a comprehensive process, and it is done in consultation with industry associations as well as the range of stakeholders.

Senator Coyle: Thank you.

Senator Fridhandler: Senator Wells went through a list of witnesses who requested this. They're our experts. While we're dealing with people from the department and they are experts in this too, we had not just one but at least half a dozen who said this approach to harmonization is appropriate for legislation such as this. That's my first point.

The second point is that I don't look to deferring decisions to regulations when there is important policy framing that goes in the legislation. That's our job. Hence, the amendment limits your flexibility in regulations, and it's intended to do that because we set the high-level policy in legislation, so I think it's important that we frame it.

Lastly, factually, I just think it's almost unimaginable that the context in which we're looking to frame this, which is the North American marketplace, won't deal with almost every issue that

Mme Chung : Tout à fait. Cette restriction ne figure pas actuellement dans l'objet du projet de loi. Cet amendement représenterait donc une restriction dans la nouvelle loi.

Le sénateur Moreau : C'est la raison pour laquelle je devrais me prononcer contre l'amendement. De plus, si le sénateur Lewis a raison et que les États-Unis établissent la norme, tous les témoins auxquels le sénateur Wells faisait référence se retrouveront pieds et poings liés, obligés d'harmoniser leur norme avec celle des États-Unis, même s'il existe de meilleures solutions ailleurs dans le monde. Il est donc facile de rejeter l'amendement.

La sénatrice Coyle : Je tiens à clarifier un point. J'aimerais revenir sur quelque chose que le sénateur Lewis, je crois, a mentionné dans son intervention que, si nous ne l'adoptons pas — si j'ai bien compris et j'aimerais avoir votre avis à ce sujet —, nous risquons d'ajouter une couche supplémentaire d'efforts, de bureaucratie ou d'obstacles.

Qu'en pensez-vous? J'entends dire le contraire, je tiens donc à m'assurer de bien comprendre.

Mme Chung : Comme je l'ai mentionné, la loi actuelle ne comporte pas cette restriction. À l'étape de l'élaboration de la réglementation, nous examinons toutes les normes d'essai existantes, et nous nous alignons souvent sur celles des États-Unis, car c'est rentable, mais, encore une fois, cette restriction ne figure pas dans l'objet du projet de loi. Nous préparons un résumé de l'étude d'impact de la réglementation rigoureux et approfondi pour parvenir à cette conclusion, parallèlement aux études de marché que nous réalisons avant de publier tout projet de règlement. Il s'agit d'un processus très détaillé, mené en consultation avec les associations sectorielles, ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes.

La sénatrice Coyle : Merci.

Le sénateur Fridhandler : Le sénateur Wells a passé en revue une liste de témoins qui ont demandé cet amendement. Ce sont nos experts. Nous avons certes affaire à des représentants du ministère, qui sont également des experts en la matière, mais pas moins d'une demi-douzaine d'experts estiment que cette approche de l'harmonisation est appropriée pour un projet de loi tel que celui-ci. C'est mon premier point.

Le deuxième point est que je ne souhaite pas renvoyer les décisions à la réglementation lorsque le projet de loi prévoit un encadrement important des politiques. C'est notre travail. Donc, l'amendement limite votre marge de manœuvre dans les règlements, et c'est le but, car c'est nous qui établissons la politique générale dans la loi. Je pense donc qu'il est important que nous en fixions le cadre.

Enfin, et objectivement, je trouve presque inimaginable que le contexte dans lequel nous cherchons à définir ce cadre, à savoir le marché nord-américain, ne règle pas la quasi-totalité des

we need to deal with. If it's an innovation from somewhere else and it isn't something that the North American market believes is adaptable to this market, then it's unlikely it will be singularly applicable to Canada if it's not applicable to the United States and/or Mexico. Therefore, I think this is an important amendment for this piece of legislation.

Senator D. M. Wells: I'm in agreement with Ms. Chung and with Senator Youance. The regulations don't currently have this restriction, so this is an added restriction on Canada's trade position. Ms. Chung also said — and I fully agree — that we're often aligned with the U.S., which is our primary market for both buying and selling. For those reasons, obviously I'm supportive of the amendment as amended.

The Chair: Would we like to read the amended amendment again?

Senator D. M. Wells: I would be happy to do that. There was overwhelming desire for me to do that.

The amended amendment reads:

That Bill S-4 be amended in clause 3,
on page 2, by deleting line 38;
on page 3, by replacing line 3 with the following:
“energy efficiency; and

(g) to promote the establishment of requirements that are cost-effective, technologically feasible and, to the extent possible, harmonized with comparable requirements established by Canada, the provinces and by Canada's principal trading partners, including the United States and Mexico.”.

The Chair: Are honourable senators ready for the question?

Hon. Senators: Question.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment as amended?

I don't hear anything that I can say is either “yea” or “nay.”

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Kingston?

Senator Kingston: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Aucoin?

Senator Aucoin: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Coyle?

questions auxquelles nous devons régler. S'il s'agit d'une innovation qui vient d'ailleurs et que le marché nord-américain ne la juge pas adaptable à ce marché, il est peu probable qu'elle s'appliquera uniquement au Canada, si elle ne s'applique pas aux États-Unis et au Mexique. Par conséquent, je pense qu'il s'agit d'un amendement important pour ce projet de loi.

Le sénateur D. M. Wells : Je suis d'accord avec Mme Chung et la sénatrice Youance. La réglementation ne prévoit pas actuellement cette restriction. Il s'agit donc d'une restriction supplémentaire qui pèsera sur la position commerciale du Canada. Mme Chung a également dit — et je suis tout à fait d'accord — que nous nous alignons souvent sur les États-Unis, notre principal marché à l'importation comme à l'exportation. Pour ces raisons, je suis évidemment favorable à l'amendement modifié.

La présidente : Souhaitons-nous relire l'amendement modifié?

Le sénateur D. M. Wells : Je me ferai un plaisir de le lire. Tout le monde tenait tellement à ce que je le fasse.

L'amendement modifié est ainsi libellé :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 3,
à la page 2, par suppression de la ligne 38;
à la page 3, par substitution de la ligne 3 par ce qui suit :
« l'efficacité énergétique;

g) de favoriser l'établissement d'exigences qui soient efficaces par rapport au coût, technologiquement réalisables et, dans la mesure du possible, harmonisées avec les exigences comparables des provinces et des principaux partenaires commerciaux du Canada, notamment les États-Unis et le Mexique. ».

La présidente : Les honorables sénateurs sont-ils prêts à se prononcer?

Des voix : On vote!

La présidente : Les honorables sénateurs souhaitent-ils adopter la motion d'amendement modifiée?

Je n'entends rien qui me permette de dire si le « oui » ou le « non » l'emporte.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Kingston?

La sénatrice Kingston : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Aucoin?

Le sénateur Aucoin : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Coyle?

Senator Coyle: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Fridhandler?

Senator Fridhandler: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Galvez?

Senator Galvez: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Lewis?

Senator Lewis: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator McCallum?

Senator McCallum: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Moreau?

Senator Moreau: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Verner?

Senator Verner: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator D. M. Wells?

Senator D. M. Wells: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Wilson?

Senator Wilson: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Youance?

Senator Youance: No.

Ms. Cuerrier: Yeas: 5; nays: 8; abstentions: 0.

The Chair: I declare the amendment defeated.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I heard “agreed.” Carried.

We now move on to clause 4. Shall clause 4 carry? Please go ahead, Senator Wells.

Senator D. M. Wells: Colleagues, on this next clause, I want to explain this amendment under commercial entities’ presumption of label compliance. It creates a presumption that a label complies where it is affixed by the manufacturer, the importer or their agent. It protects good faith commercial entities from automatic labelling liability, and you will recall, colleagues, that this bill added “commercial entity” as a change

La sénatrice Coyle : Non

Mme Cuerrier : L’honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Non.

Mme Cuerrier : L’honorable sénateur Fridhandler?

Le sénateur Fridhandler : Oui.

Mme Cuerrier : L’honorable sénatrice Galvez?

La sénatrice Galvez : Non

Mme Cuerrier : L’honorable sénateur Lewis?

Le sénateur Lewis : Oui.

Mme Cuerrier : L’honorable sénatrice McCallum?

La sénatrice McCallum : Oui.

Mme Cuerrier : L’honorable sénateur Moreau?

Le sénateur Moreau : Non.

Mme Cuerrier : L’honorable sénatrice Verner?

La sénatrice Verner : Oui.

Mme Cuerrier : L’honorable sénateur D. M. Wells?

Le sénateur D. M. Wells : Oui.

Mme Cuerrier : L’honorable sénateur Wilson?

Le sénateur Wilson : Non.

Mme Cuerrier : L’honorable sénatrice Youance?

La sénatrice Youance : Non.

Mme Cuerrier : Pour : 5; contre : 8; abstention : 0.

La présidente : Je déclare l’amendement rejeté.

L’article 3 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

La présidente : J’ai entendu « d’accord ». Adopté.

Nous passons maintenant à l’article 4. L’article 4 est-il adopté? Je vous en prie, sénateur Wells.

Le sénateur D. M. Wells : Chers collègues, je tiens à expliquer, à propos de l’article 4, l’amendement relatif à la présomption de conformité de l’étiquetage pour les entités commerciales. Il crée une présomption de conformité de l’étiquette lorsqu’elle est apposée par le fabricant, l’importateur ou leur agent. Il protège les entités commerciales de bonne foi d’une responsabilité automatique en matière d’étiquetage, et

to the existing act. “Commercial entity” widens it far outside retailers, wholesalers and importers, so my intent on this is to protect the commercial entities which might be the end-users of something that might be on a label that may not be compliant, but they’re the end-user and they might sell it.

It avoids shifting risk onto downstream actors, like commercial entities, who do not control things like labelling, yet this preserves the bill’s intent, which is stronger compliance, without creating disproportionate liability.

Colleagues, I will read my proposed amendment:

That Bill S-4 be amended in clause 4, on page 3, by adding the following after line 17:

“(1.1) For the purposes of paragraph (1)(b), in relation to a commercial entity, a label affixed to an energy-using product imported into Canada or shipped from one province to another by that commercial entity is deemed to comply with the regulations if the label is affixed by the manufacturer, the importer or their agent and is not manifestly non-compliant with the regulatory requirements.”.

The Chair: Is there any discussion?

Senator Wilson: I’m not going to be supporting this amendment, and I’d like to point out that I know the concern that Senator Wells has is not an outcome of the changes. In particular, commercial entities wouldn’t need to double label a regulated energy-using product that is already labelled by a dealer.

I know your concern — you said it before — about the unintended consequences of the “commercial entity” definition, or the addition of this, and I would ask if the officials could speak to that.

Ms. Chung: With respect to commercial entities, as Senator Wilson was mentioning, our intention would not be to have commercial entities double labelling; that’s my understanding of the concern. Typically, manufacturers will be labelling their products, so if there is a label on the product, then that commercial entity would not need to be double labelling that product. If there are any ambiguities, we can also deal with them at the regulatory stage if there are exemptions that are needed or what have you.

Senator Wilson: Ms. Chung, there wouldn’t be additional liability exposure, then, for commercial entities in Canada by relying on that original.

vous vous rappellerez, chers collègues, que le projet de loi ajoute la notion d’« entité commerciale » qui modifie la loi existante. Le terme « entité commerciale » élargit considérablement le champ d’application au-delà des détaillants, des grossistes et des importateurs. Mon intention est donc de protéger les entités commerciales qui pourraient être les utilisateurs finaux d’un produit dont l’étiquette n’est peut-être pas conforme, mais qu’ils pourraient, en tant qu’utilisateurs finaux, vendre.

Cela évite de faire peser le risque sur les acteurs en aval, comme les entités commerciales, qui n’ont aucun contrôle sur des aspects tels que l’étiquetage, tout en préservant l’intention du projet de loi, qui est de renforcer la conformité, sans créer de responsabilité disproportionnée.

Chers collègues, je vais lire l’amendement que je propose :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l’article 4, à la page 3, par adjonction, après la ligne 18, de ce qui suit :

« (1.1) Pour l’application de l’alinéa (1)(b) et s’agissant d’une entité commerciale, l’étiquette apposée sur un matériel consommateur d’énergie importé au Canada ou expédié d’une province à une autre par cette entité est présumée conforme lorsqu’elle est apposée par le fabricant, l’importateur ou leur mandataire et qu’elle ne présente aucune non-conformité manifeste aux exigences réglementaires. ».

La présidente : Y a-t-il des commentaires?

Le sénateur Wilson : Je n’appuierai pas cet amendement, et j’aimerais souligner que je sais que ce qui préoccupe le sénateur Wells ne découle pas des modifications. En particulier, les entités commerciales n’auraient pas à apposer un double étiquetage sur du matériel consommateur d’énergie réglementé qui est déjà étiqueté par un fournisseur.

Je comprends votre préoccupation — vous l’avez déjà dit — relative aux conséquences imprévues de la définition d’« entité commerciale », ou de son ajout, et je demanderai aux représentants du ministère de s’exprimer à ce sujet.

Mme Chung : En ce qui concerne les entités commerciales, comme le mentionnait le sénateur Wilson, notre intention n’est pas de leur imposer un double étiquetage; c’est ainsi que je comprends la préoccupation. Normalement, ce sont les fabricants qui apposent l’étiquette sur leurs produits. Par conséquent, si un produit est déjà étiqueté, l’entité commerciale n’aura pas à apposer une autre étiquette. Nous pourrions remédier aux éventuelles ambiguïtés à l’étape de la réglementation, s’il y a lieu de prévoir des exemptions, par exemple.

Le sénateur Wilson : Madame Chung, au Canada, les entités commerciales ne s’exposeraient donc pas à une responsabilité supplémentaire en s’en remettant à l’étiquette d’origine.

Ms. Chung: If there is a label that is already adhered to or on the energy-using product, digital or otherwise, then that commercial entity would not need to label it. Yes, the liability for that label that was affixed by the manufacturer would reside with that manufacturer.

Senator Wilson: Thank you.

Senator D. M. Wells: That's exactly what I'm saying.

There's the fact — and I'll call it a fact — or the supposition that a commercial entity, which is now included in the bill and might be included in the legislation, would not be specifically responsible for that, as you just said. However, that's not what it says here. It includes the commercial entity, along with importers, retailers and wholesalers.

If it's not included, that's great, but I would like this to be for clarity that it's not included. Right now, it is included, regardless of what we might say. In the text of the bill, it's included. We don't know what will happen during the regulatory phase, but if Ms. Chung is correct, there should be no problem with this because it's for greater certainty.

[*Translation*]

Senator Moreau: If Ms. Chung is right, the right way to legislate is not to repeat something that is authorized or prohibited in the existing act. A tenet of law is that Parliament does not speak in vain. If, under the current provision, there is no liability when the label is affixed by the manufacturer of a product imported into Canada, there is no need to add a paragraph saying that this is the situation that exists.

Ms. Chung, currently, without the bill being passed, where do things stand in Canada when it comes to a label affixed by a manufacturer outside Canada to a product imported into Canada? How does the proposed amendment to clause 4 change the current situation?

[*English*]

Ms. Chung: In the current situation with dealers — we don't have commercial entities yet, so it's dealers — if a label is affixed upstream in the process, we don't go after the downstream dealer. It could be a distributor, for example. If the manufacturer has already applied a label, the distributor is not liable to put on another label; there is already one label on the product. That manufacturer is responsible for submitting that product to a test lab to certify the product has met our minimum energy performance standards.

Mme Chung : Si une étiquette est déjà apposée sur le matériel consommateur d'énergie, qu'elle soit numérique ou non, cette entité commerciale n'aura pas besoin de l'étiqueter. Oui, la responsabilité de l'étiquette apposée par le fabricant incomberait à ce dernier.

Le sénateur Wilson : Merci.

Le sénateur D. M. Wells : C'est exactement ce que je dis.

Il y a le fait — et j'appellerai cela un fait — ou la supposition qu'une entité commerciale, qui est maintenant incluse dans le projet de loi et qui pourrait l'être dans la loi, ne serait pas nommément responsable de l'étiquetage, comme vous venez de le dire. Cependant, ce n'est pas ce qui est écrit ici. Le texte inclut l'entité commerciale, en plus des importateurs, des détaillants et des grossistes.

Si elle n'est pas incluse, c'est très bien, mais j'aimerais que cela soit précisé pour plus de clarté. À l'heure actuelle, elle est incluse, quoi que nous puissions dire. Elle figure dans le texte du projet de loi. Nous ne savons pas ce qui se passera à l'étape de la réglementation, mais si Mme Chung a raison, cela ne devrait poser aucun problème, car c'est pour plus de certitude.

[*Français*]

Le sénateur Moreau : Si Mme Chung a raison, la bonne façon de légiférer n'est pas de répéter une chose que la loi existante autorise ou interdit déjà. Il y a un principe en droit où l'on dit que le législateur ne parle pas pour ne rien dire. Alors, si la disposition actuelle selon laquelle il n'y a pas de responsabilité lorsqu'une étiquette est apposée par un fabricant d'un bien importé au Canada, il n'y a pas nécessité d'ajouter un paragraphe pour dire que cette situation est celle qui existe.

Madame Chung, avant l'adoption de ce projet de loi, quelle situation prévaut actuellement au Canada sur l'étiquetage dans le cas où une étiquette est apposée par un fabricant à l'extérieur du Canada et que le produit est importé au Canada? En quoi la modification proposée par l'article 4 vient-elle changer la situation actuelle?

[*Traduction*]

Mme Chung : Dans la situation actuelle avec les fournisseurs — nous n'avons pas encore d'entités commerciales, ce sont donc des fournisseurs —, si une étiquette est apposée en amont du processus, nous ne nous en prenons pas au fournisseur en aval. Il pourrait s'agir d'un distributeur, par exemple. Si le fabricant a déjà apposé une étiquette, le distributeur n'est pas tenu d'en apposer une autre, car il y a déjà une étiquette sur le produit. C'est ce fabricant qui est chargé de soumettre ce produit à un laboratoire d'essai pour certifier qu'il répond à nos normes minimales de rendement énergétique.

Senator Moreau: The actual disposition before amendment is creating what we call a commercial entity, which does not exist at the moment. The reason we don't need to have the amendment is because creating a commercial entity distinguishes between commercial entity and energy product dealer and other commercial purposes. That's it.

What's the difference between the commercial entity and the dealer?

Ms. Chung: A dealer can be anyone who is manufacturing and importing into the country or someone who is shipping those energy-using products across our interprovincial borders. In those cases, those are dealers. A commercial entity is an entity that is bringing in a product for their own commercial use. They are not reselling that product to someone else once it's in the country.

Senator Galvez: The spirit of the amendment is to reduce the liability for the distributor or the commercial entity — okay. Thank you for that.

I don't agree with having to reduce it because I think that it's not good for energy efficiency, but I understand that's what you aim at.

My question is with respect to “manifestly non-compliant.” It's a very vague, subjective way of describing something. To me, it raises the question of what we are talking about in “manifestly non-compliant.” Are we talking about missing information, incorrect efficiency ratings, technical errors or invisible to non-experts? This uncertainty could create inconsistent enforcement and litigation risk again. Do you mind giving an opinion on that?

Ms. Chung: With respect to the wording of “manifestly non-compliant with the regulatory requirements,” we would actually need some clarification in terms of the intention behind that.

Senator McCallum: What is the purpose of now specifically including “commercial entity” in this bill, because that's new? In a lot of situations, the commercial entity would actually be a middleman. Do you know what I'm saying?

Mr. Copp: The purpose of including “commercial entity” is to level the playing field between products that are being brought in for sale and for use commercially. The intent was to close that loophole between products that are being sold and products being brought into the country or between provinces for commercial use where there is a benefit to that commercial entity.

Le sénateur Moreau : La disposition actuelle, avant amendement, crée ce que nous appelons une entité commerciale, ce qui n'existe pas pour le moment. Nous n'avons pas besoin de cet amendement parce que la création d'une entité commerciale permet de distinguer cette entité des fournisseurs de produits énergétiques et d'autres fins commerciales. C'est tout.

Quelle est la différence entre l'entité commerciale et le fournisseur?

Mme Chung : Un fournisseur peut être quiconque fabrique et importe ce matériel consommateur d'énergie au Canada ou l'expédie d'une province à l'autre. Dans ces cas, il s'agit de fournisseurs. Une entité commerciale est une entité qui importe un produit pour son propre usage commercial. Elle ne le revend pas à quelqu'un d'autre une fois qu'il est dans le pays.

La sénatrice Galvez : L'esprit de l'amendement est de réduire la responsabilité du distributeur ou de l'entité commerciale — très bien. Merci de cette précision.

Je ne suis pas d'accord pour que l'on réduise cette responsabilité parce que je pense que ce n'est pas bon pour l'efficacité énergétique, mais je comprends que c'est votre objectif.

Ma question porte sur le terme de « non-conformité manifeste ». C'est une façon très vague et subjective de décrire quelque chose. Pour moi, il amène à se demander ce que nous entendons par « non-conformité manifeste ». S'agit-il de renseignements manquants, de cotes d'efficacité incorrectes, d'erreurs techniques ou invisibles pour les non-spécialistes? Cette incertitude pourrait de nouveau entraîner une application inégale de la loi et un risque de litige. Qu'en pensez-vous?

Mme Chung : En ce qui concerne la formulation « non-conformité manifeste aux exigences réglementaires », nous aurions en fait besoin d'éclaircissements quant à l'intention sous-jacente.

La sénatrice McCallum : Pourquoi inclure maintenant expressément les « entités commerciales » dans le projet de loi, parce que c'est nouveau? Dans de nombreuses situations, l'entité commerciale serait, en fait, un intermédiaire. Vous voyez ce que je veux dire?

M. Copp : L'inclusion du terme « entité commerciale » vise à uniformiser les règles du jeu entre le matériel importé à des fins de vente et celui destiné à un usage commercial. L'intention était de combler cette lacune entre le matériel vendu et celui importé dans le pays ou entre les provinces à des fins commerciales, lorsque cela procure un avantage à cette entité commerciale.

Senator McCallum: Okay, so they're actually buying their own from other countries or from the States? I'm thinking of a laundromat.

Mr. Copp: Yes, that would be a good example.

Senator McCallum: When you have that, do they bring in their own, or are they buying Canadian products?

Mr. Copp: Possibly both, but depending on where they're bringing that product from, it is to ensure that those products being brought in for commercial use are meeting our minimum energy performance standards like products that are being brought in for sale.

Senator Lewis: For commercial entity, we're creating a new class. To Senator Moreau's point, at the same time, with the new class, there is a lot of misunderstanding about what a commercial entity is. To Senator McCallum's question, is a plumber a commercial entity? Is a farmer or is a welder? Are they all commercial entities?

Ms. Chung: That's a good question. My understanding of the definition of "commercial entity," as we've defined it in the bill, is anyone who uses a regulated energy-using product. Commercial entities writ large are entities that make a profit.

Senator Lewis: Sure. So we will have literally millions of new classes of commercial entities because that's what working people do: They use products. It is a mechanic buying a new tester. They own their own tools.

With the uncertainty around this, they need legislative protection. This is not hindering the bill or the intent of it. It is just adding a layer of protection to give those new commercial entities a little bit of peace of mind that this isn't going to change what is going to happen to them. This is a big step, and there are going to be a lot of people unhappy about being called a commercial entity as well as what it means and what the definition is. We do need legislative protection for them.

Senator Fridhandler: First, I just wanted to point out to Senator Moreau that it is a defined term in the proposed legislation. It is relatively clear. It is any person, whether an individual or a company, that uses this for commercial purposes, which is to gain a profit. The not-for-profit organizations probably are not subject to it, but anyone who uses it to gain a profit would be my interpretation.

La sénatrice McCallum : D'accord, donc, en fait, ils achètent leur propre matériel dans d'autres pays ou aux États-Unis? Je pense, par exemple, à une laverie automatique.

M. Copp : Oui, ce serait un bon exemple.

La sénatrice McCallum : Dans ce cas, importent-ils leur propre matériel ou achètent-ils du matériel canadien?

M. Copp : Probablement les deux, mais il s'agit, selon la provenance de ce matériel, de s'assurer que le matériel importé à des fins commerciales respecte nos normes minimales de rendement énergétique, comme le matériel importé pour la vente.

Le sénateur Lewis : Pour les entités commerciales, nous créons une nouvelle catégorie. Comme l'a dit le sénateur Moreau, cette nouvelle catégorie suscite toutefois de nombreux malentendus quant à la définition d'entité commerciale. Pour revenir à la question de la sénatrice McCallum : un plombier est-il une entité commerciale? Un agriculteur ou un soudeur le sont-ils? Sont-ils tous des entités commerciales?

Mme Chung : C'est une bonne question. D'après ce que je comprends de la définition d'« entité commerciale », telle que nous l'avons définie dans le projet de loi, il s'agit de quiconque utilise du matériel consommateur d'énergie réglementé. Les entités commerciales au sens large sont des entités qui réalisent des bénéfices.

Le sénateur Lewis : Bien sûr. Nous aurons donc littéralement des millions de nouvelles catégories d'entités commerciales, car c'est ce que font les travailleurs : ils utilisent du matériel. C'est un mécanicien qui achète un nouveau testeur. Ils possèdent leurs propres outils.

Compte tenu de l'incertitude qui règne à ce sujet, ils ont besoin d'une protection législative. Cela ne nuit en rien au projet de loi ou à son intention. Cela ajoute simplement une autre protection pour donner à ces nouvelles entités commerciales un peu de tranquillité d'esprit, en leur garantissant que cela ne changera pas ce qui va leur arriver. C'est une étape importante, et beaucoup de gens seront mécontents d'être qualifiés d'entités commerciales, de ce que cela signifie et de la définition du terme. Nous avons besoin d'une protection législative pour ces entités.

Le sénateur Fridhandler : Premièrement, je tenais à signaler au sénateur Moreau qu'il s'agit d'un terme défini dans le projet de loi. C'est relativement clair. Il s'agit de toute personne, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise, qui utilise du matériel consommateur d'énergie à des fins commerciales, c'est-à-dire pour réaliser un profit. Les organisations à but non lucratif ne sont probablement pas concernées, mais toute personne qui utilise ce type de matériel pour réaliser un profit sera, selon mon interprétation, visée.

Second, I want to comment on Senator Wells' use of the words "manifestly non-compliant." I would look at that as a higher standard than "substantively." It has upped the scale, but it is certainly more than simply "non-compliant." There is some level of higher factual determination than just simply a label that is "non-compliant." There is a lot of wiggle room before somebody is in the soup on this one.

Senator D. M. Wells: It is important for colleagues to know the regulatory process. If this bill moves on, anything that happens in the regulatory process is out of our hands. This is a place for us to put a marker into the regulatory process that is a protection for commercial entities. That's all this is doing. I'll read the bill here:

4 (1) It is prohibited for a commercial entity to ship an energy-using product from one province to another or import an energy-using product and for a dealer to engage in any of those activities for a commercial purpose, unless

(a) the product complies with the applicable energy efficiency standards; and

(b) the product's label complies with the regulations.

As I said, once this goes into the regulation-making phase, then gazetted and discussed, we have no control. The only time we have control as legislators is now. We can reach in and say this is a protection for the commercial entity. I'm not saying that we need to protect the importer, the distributor, the wholesaler or the retailer. I'm saying that we need to protect the commercial entity because they are not in the business of selling unless they need to sell it to get a better piece of equipment that is more energy efficient or a less costly piece or whatever. But this is our opportunity to give that protection to the commercial entity.

[Translation]

Senator Moreau: That's not how I read the bill.

First, in response to Senator Lewis's comment, a commercial entity is clearly defined in subclause 2(4), which says, "Section 2 of the same Act is amended by adding . . ." It then defines a commercial entity as "a person, other than a dealer" — so it's not necessarily just an entity that makes a profit — "that uses an energy-using product for a commercial purpose."

Deuxièmement, je voudrais faire une observation sur l'utilisation par le sénateur Wells des mots « non-conformité manifeste ». L'expression représente, selon moi, une norme plus élevée que « substantiellement ». Elle place la barre plus haut, mais c'est certainement plus qu'un simple « non conforme ». Il y a un degré de détermination factuelle plus élevé que dans le cas d'une étiquette « non conforme ». La marge est grande avant que quelqu'un se retrouve dans le pétrin avec cette expression.

Le sénateur D. M. Wells : Il est important que mes collègues comprennent le processus réglementaire. Si le projet de loi est adopté, tout ce qui se passera dans le processus réglementaire ne sera plus de notre ressort. C'est ici que nous devons poser un critère dans le processus réglementaire pour protéger les entités commerciales. C'est tout ce que cela fait. Je vais lire le projet de loi :

4(1) Il est interdit à l'entité commerciale d'importer ou d'expédier d'une province à une autre du matériel consommateur d'énergie et au fournisseur d'exercer ces activités à des fins commerciales, à moins que les conditions suivantes ne soient réunies :

a) le matériel est conforme aux normes d'efficacité énergétique applicables;

b) son étiquette est conforme aux règlements.

Comme je l'ai dit, une fois que l'on passe à l'étape de l'élaboration des règlements, puis de la publication dans la *Gazette du Canada* et de l'examen, nous n'avons plus aucun contrôle. Le seul moment où nous avons un contrôle en tant que législateurs, c'est maintenant. Nous pouvons intervenir et dire qu'il s'agit d'une protection pour l'entité commerciale. Je ne dis pas que nous devons protéger l'importateur, le distributeur, le grossiste ou le détaillant. Je dis que nous devons protéger l'entité commerciale parce qu'elle n'est pas dans le commerce de la vente, à moins qu'elle doive vendre le matériel pour en acquérir un meilleur, plus économe en énergie ou moins coûteux, par exemple. Mais c'est l'occasion pour nous d'accorder cette protection à l'entité commerciale.

[Français]

Le sénateur Moreau : Ce n'est pas ce que je lis dans le projet de loi.

D'abord, pour répondre au sénateur Lewis, une entité commerciale est clairement définie au paragraphe 2(4), qui dit ce qui suit : « L'article 2 de la même loi est modifié par adjonction [...] ». Pour ce qui est de l'entité commerciale, on indique ceci : « Toute personne, autre qu'un fournisseur » — ce n'est donc pas nécessairement quelqu'un qui fait juste du profit — « qui utilise du matériel consommateur d'énergie à des fins commerciales. »

The purpose of clause 4, which Senator Wells proposes to amend, is not to create an offence. It says that “[i]t is prohibited for a commercial entity” — so a person other than a dealer — “to ship . . . from one province . . . or import an energy-using product . . . unless,” and then it lists the conditions.

What are those conditions? They are as follows: “the product complies with the applicable energy efficiency standards” and “the product’s label complies with the regulations.”

It doesn’t create an offence for the dealer; it prohibits the product from being imported. The purpose is not to protect the dealer if the label is non-compliant, but to prevent the product from coming into Canada.

[English]

Am I right, Ms. Chung?

[Translation]

The purpose of clause 4, which is before us, is to prevent a product that does not satisfy the two conditions set out in the clause from being imported. In other words, the product has to comply with energy efficiency standards, and the label has to comply with the regulations. That is the purpose of clause 4. It doesn’t create an offence for a business owner selling a product with a non-compliant label.

[English]

Am I right?

Ms. Chung: Yes, the goal of clause 4 is to have dealers and commercial entities who are importing or shipping across interprovincial borders to have those regulated energy-using products as compliant with our minimum energy performance standards. I believe that’s your question, senator.

[Translation]

Senator Moreau: Even though Senator Wells’s amendment is well-intentioned, I submit that it has nothing to do with the purpose of clause 4, which is to prohibit the product from being imported, not to establish liability or an offence for the dealer selling the equipment.

[English]

Senator Coyle: Am I allowed to ask Senator Wells a question?

Senator D. M. Wells: It is up to Senator Wells.

Senator Coyle: Then I will ask Senator Wells if he would accept a question?

L’objectif de l’article 4 que le sénateur Wells propose de modifier ne vise pas à créer une infraction. On dit : « Il est interdit à l’entité commerciale » — donc à toute personne autre qu’un fournisseur — « d’importer [...] [du matériel] d’une province [...] à moins que les conditions ne soient [remplies] ».

Quelles sont les conditions? On indique ce qui suit : « le matériel est conforme aux normes d’efficacité » et « son étiquette est conforme aux règlements. »

Cela ne crée pas une infraction pour le fournisseur ou le vendeur; cela interdit l’importation du bien. Donc, l’objectif n’est pas de protéger un fournisseur parce que l’étiquette ne serait pas conforme, mais d’empêcher que le produit arrive au Canada.

[Traduction]

Ai-je raison, madame Chung?

[Français]

L’objectif de l’article 4 que l’on examine, c’est d’empêcher l’importation d’un bien qui ne répond pas aux deux conditions prévues dans l’article, c’est-à-dire que le matériel soit conforme aux normes d’efficacité et que son étiquette soit conforme aux règlements. C’est l’objectif de l’article 4. Cela ne crée pas une infraction à l’égard d’un commerçant qui vendrait un produit dont l’étiquette n’est pas conforme.

[Traduction]

Ai-je raison?

Mme Chung : Oui, l’article 4 vise à faire en sorte que les fournisseurs et les entités commerciales qui importent ce matériel consommateur d’énergie ou l’expédient d’une province à l’autre se conforment à nos normes minimales de rendement énergétique. Je crois que c’est là votre question, sénateur.

[Français]

Le sénateur Moreau : J’indique donc que, même si l’amendement du sénateur Wells était bien intentionné, il n’a rien à voir avec l’objet de l’article 4, qui est d’interdire l’importation, et non de faire en sorte que l’on crée une infraction ou une responsabilité pour le vendeur d’un équipement.

[Traduction]

La sénatrice Coyle : Puis-je poser une question au sénateur Wells?

Le sénateur D. M. Wells : C’est au sénateur Wells de décider.

La sénatrice Coyle : Je vais donc demander au sénateur Wells s’il accepterait de répondre à une question.

Senator D. M. Wells: Yes.

Senator Coyle: I just want to go back to your intention because let's make sure we're clear here. You have talked about the fact that your intention is to protect commercial entities. Can you be clear with us: protect them from what?

Senator D. M. Wells: Thank you for your question. We need to protect the commercial entity from being required to have the same standards as an importer, distributor or retailer. A commercial entity, like a welding company or a fishing company in Newfoundland and Labrador, shouldn't be held to the same standard. If they have a piece of equipment that they want to sell to someone, they should not have labelling requirements that an importer or distributor is subject to.

If they are importing something from the United States, then for the distributor, yes, those labelling requirements should be as the legislation suggests. But "commercial entity" is an expansion of the whole legislation that previously wasn't there. Now it is there, and they are subject to what I will call "proper labelling requirements." That is not their job. They may be selling equipment that they have no use for anymore. Maybe they are upgrading to something more efficient or better fit for their own purposes. A commercial entity is an entity separate from importers, distributors, retailers and wholesalers. They are completely different. Obviously, as Senator Lewis said, it is a much wider net.

Senator Coyle: I have just one follow-up question. Would you accept another question?

Senator D. M. Wells: Yes.

Senator Coyle: Are you not concerned about this being a possible loophole or workaround way to circumvent the standards that we are trying to upgrade in terms of energy efficiency standards, which is what this whole bill is about? Aren't you worried about this being a backdoor loophole for somebody to get around these things?

Senator D. M. Wells: Thank you for the question. It is a good question. Everything that relates to this is for things that are imported into the country, and they are imported by importers, distributors, wholesalers or retailers. It's anything controlled by a commercial entity, which I would consider an end-user.

Senator Coyle: Are we talking about selling?

Senator D. M. Wells: Yes. I'm an end-user of a car. I may sell my car. Do I have to relabel it for my selling purposes if I'm selling it across the border? I'm the end-user of the car. Maybe it is a taxi and I sell it. It's a really good point. I'm just trying to

Le sénateur D. M. Wells : Oui.

La sénatrice Coyle : Je voudrais simplement revenir sur votre intention, car il faut que nous soyons clairs sur ce point. Vous avez expliqué que votre intention est de protéger les entités commerciales. Pouvez-vous nous préciser : les protéger de quoi?

Le sénateur D. M. Wells : Merci de votre question. Nous devons protéger les entités commerciales afin qu'elles ne soient pas tenues de respecter les mêmes normes qu'un importateur, un distributeur ou un détaillant. Une entité commerciale, comme une entreprise de soudure ou une entreprise de pêche à Terre-Neuve-et-Labrador, ne devrait pas être soumise aux mêmes normes. Si elle a du matériel qu'elle veut vendre à quelqu'un, elle ne devrait pas être soumise aux mêmes obligations d'étiquetage qu'un importateur ou un distributeur.

Si le matériel est importé des États-Unis, les obligations d'étiquetage pour le distributeur devraient, bien entendu, être conformes à ce que prévoit la loi. Cependant, la notion d'« entité commerciale » est un élargissement de la loi dans son ensemble qui n'existait pas auparavant. Maintenant, elle est là et ces entités sont soumises à ce que j'appellerai des « obligations d'étiquetage appropriées ». Ce n'est pas leur travail. Elles vendent peut-être du matériel dont elles n'ont plus l'utilité. Peut-être qu'elles passent à un matériel plus efficace ou mieux adapté à leurs besoins. Une entité commerciale est une entité distincte des importateurs, des distributeurs, des détaillants et des grossistes. Ce sont des entités complètement différentes. De toute évidence, comme l'a dit le sénateur Lewis, cela élargit considérablement le champ d'application.

La sénatrice Coyle : J'ai une question complémentaire. Accepteriez-vous une autre question?

Le sénateur D. M. Wells : Oui.

La sénatrice Coyle : Ne craignez-vous pas que cela constitue une faille potentielle ou un moyen de contourner les normes que nous essayons de renforcer en matière d'efficacité énergétique, ce qui est l'objet même du projet de loi? Ne craignez-vous pas que cela offre une échappatoire à qui voudrait contourner ces mesures?

Le sénateur D. M. Wells : Merci de cette question. C'est une bonne question. Tout cela concerne le matériel importé au Canada, et il est importé par des importateurs, des distributeurs, des grossistes ou des détaillants. Il s'agit de tout ce qui est contrôlé par une entité commerciale, que je considère comme un utilisateur final.

La sénatrice Coyle : Parlons-nous de vente?

Le sénateur D. M. Wells : Oui. Je suis l'utilisateur final d'une voiture. Je peux vendre ma voiture. Dois-je la réétiqueter pour la vendre, si je la vends de l'autre côté de la frontière? Je suis l'utilisateur final de la voiture. Peut-être s'agit-il d'un taxi

protect the end-user. We go from a thousand distributors and importers — I don't know how many there are in Canada — to millions now having to comply with rules that they weren't subject to prior to this. I accept the intent of the bill for energy efficiency of imports. I have no issue with that. But it is the commercial entity, or what I will call the end-user, who I'm here to represent. In this case, it's the end-user or the commercial entity. Commercial entity is aside from other companies that are commercial entities that have their primary business as importing or selling or distributing.

Senator Wilson: I understand the intent of what you are trying to get at, senator. However, as we have talked about and as we have heard from officials, it is not the end-user who this applies to, even if the end-user is a commercial entity. It is somebody who is importing or moving products from province to province on a commercial basis. And there is certainly no requirement to relabel, as we have heard. I'm wondering if maybe we could ask officials to expand on this.

Mr. Copp: Thanks, senator. Maybe to clarify, again, these are for trying to ensure that we have a level playing field for products that are being purchased and brought into the country for commercial benefit in order to make sure they are meeting the same standards as products that are being brought in for sale. We only regulate a relatively small group of energy-using products, but it is meant to be specifically for that commercial use to ensure that those same products, as they are brought in and purchased for commercial benefit, are meeting the same standards as products being brought in for sale.

Senator D. M. Wells: Thank you. I'm going to read directly from the bill:

4 (1) It is prohibited for a commercial entity to ship an energy-using product from one province to another or import an energy-using product and for a dealer to engage in any of those activities for a commercial purpose, unless

- (a) the product complies with the applicable energy efficiency standards; and
- (b) the product's label complies with the regulations.

It is written there, so I reject that a commercial entity is not captured by this legislation because I'm reading it.

Senator Coyle: Do you want an answer there?

Senator D. M. Wells: No. It's just a statement.

que je vends. C'est un très bon point. J'essaie simplement de protéger l'utilisateur final. Nous passons d'un millier de distributeurs et d'importateurs — je ne sais pas combien il y en a au Canada — à des millions qui doivent désormais se conformer à des règles auxquelles ils n'étaient pas assujettis auparavant. J'accepte l'intention du projet de loi en matière d'efficacité énergétique des importations. Cela ne me pose aucun problème. Cependant, c'est l'entité commerciale, ou ce que j'appelle l'utilisateur final, que je représente ici. Dans le cas présent, il s'agit de l'utilisateur final ou de l'entité commerciale. L'entité commerciale est distincte des autres entreprises qui sont des entités commerciales dont l'activité principale consiste à importer, à vendre ou à distribuer.

Le sénateur Wilson : Je comprends où vous voulez en venir et votre intention, sénateur. Cependant, comme nous en avons discuté et comme nous l'ont dit les représentants du ministère, ce n'est pas à l'utilisateur final que cela s'applique, même si l'utilisateur final est une entité commerciale. Il s'agit de quelqu'un qui importe ou transfère du matériel d'une province à l'autre à des fins commerciales. Et il n'y a certainement aucune obligation de réétiqueter, comme nous l'avons entendu. Nous pourrions peut-être demander des précisions aux représentants du ministère sur ce point.

M. Copp : Merci, sénateur. Afin de clarifier, encore une fois, il s'agit de veiller à ce que nous ayons des règles du jeu équitables pour le matériel acheté et importé au Canada à des fins commerciales, afin d'être certains qu'il répond aux mêmes normes que le matériel importé pour être vendu. Nous ne réglementons qu'un groupe relativement restreint de matériel consommateur d'énergie, mais nous visons expressément l'usage commercial, afin de garantir que ce même matériel, lorsqu'il est importé et acheté à des fins commerciales, réponde aux mêmes normes que le matériel importé pour être vendu.

Le sénateur D. M. Wells : Merci. Je vais lire directement le texte du projet de loi :

4(1) Il est interdit à l'entité commerciale d'importer ou d'expédier d'une province à une autre du matériel consommateur d'énergie et au fournisseur d'exercer ces activités à des fins commerciales, à moins que les conditions suivantes ne soient réunies :

- a) le matériel est conforme aux normes d'efficacité énergétique applicables;
- b) son étiquette est conforme aux règlements.

C'est ce qui est écrit. Je rejette donc l'idée qu'une entité commerciale ne soit pas visée par ce projet de loi, car c'est ce que je lis.

La sénatrice Coyle : Souhaitez-vous une réponse à ce sujet?

Le sénateur D. M. Wells : Non. C'est juste une déclaration.

Senator Coyle: I think there is something critical that you mentioned that maybe we're imagining all kinds of different businesses and all kinds of different products, such as welding, farming, et cetera. This legislation is related to a very specific group of products. Could you remind us of what those are?

Ms. Chung: Thank you for your question, senator.

We only regulate approximately 70 products, and those are mainly household appliances, heating and air conditioning equipment, water heaters, commercial refrigeration equipment, electronic products, some industrial/commercial equipment, like air compressors as an example or chillers, lighting products and plumbing products. In terms of the example that was used previously of tractors, we do not regulate tractors. We do regulate electric motors but not fossil fuel-powered motors and the like. As you were mentioning, it is a very small set of products. It is not all energy-using products writ large.

Senator Coyle: Thank you for the clarification.

Senator McCallum: When someone has an appliance that is not energy efficient yet sells it to buy an efficient one, how is that monitored? Now they are selling an inefficient model. What happens to those pieces of equipment? I was concerned about it going to a landfill. I raised this at committee.

What happens if it is still usable but they want to pass it on and bring in an efficient model?

Ms. Chung: Thank you for your question. Just to reiterate, for a commercial entity or a dealer, we only have jurisdiction when these products are imported into the country or shipped across borders. To your question, if somebody sells their used appliance to someone in their community, we are not intervening in those situations.

[Translation]

Senator Youance: I'm trying to find a solution for this amendment, because we are trying to look at it on its own. When Senator Wells put forward his amendment, it was as though he was defining how the label was compliant with the regulations. However, if we look at the next paragraph in clause 4, on

La sénatrice Coyle : Je pense que vous avez soulevé un point crucial : nous imaginons peut-être toutes sortes d'entreprises et de matériel, comme la soudure, l'agriculture, etc. Le projet de loi concerne un groupe de produits bien précis. Pouvez-vous nous rappeler de quoi il s'agit?

Mme Chung : Je vous remercie de votre question, sénatrice.

Nous ne réglementons qu'environ 70 produits, qui sont principalement des appareils électroménagers, des équipements de chauffage et de climatisation, des chauffe-eau, des appareils frigorifiques commerciaux, des produits électroniques, du matériel industriel et commercial, comme des compresseurs d'air, par exemple, ou des refroidisseurs, des produits d'éclairage et du matériel de plomberie. Quant à l'exemple des tracteurs utilisé précédemment, nous ne réglementons pas les tracteurs. Nous réglementons les moteurs électriques, mais pas les moteurs à combustibles fossiles, par exemple. Comme vous le mentionniez, il s'agit d'un ensemble très restreint de produits. Cela ne concerne pas tout le matériel consommateur d'énergie au sens large.

La sénatrice Coyle : Merci pour cette précision.

La sénatrice McCallum : Quand une personne possède un appareil qui n'est pas économe en énergie, mais qu'elle le vend pour en acheter un plus économe, comment cette vente est-elle contrôlée? La personne revend un modèle inefficace. Qu'advient-il de ces appareils? Je craignais qu'ils ne finissent dans une décharge. J'ai soulevé cette question au comité.

Que se passe-t-il si l'appareil est encore utilisable, mais que la personne souhaite le céder pour acheter un modèle économe en énergie?

Mme Chung : Je vous remercie de votre question. Je le répète, en ce qui concerne les entités commerciales ou les fournisseurs, notre compétence ne s'applique que lorsque le matériel est importé au Canada ou fait l'objet d'une expédition transfrontière. Pour répondre à votre question, si quelqu'un vend son appareil d'occasion à une autre personne dans sa collectivité, nous n'intervenons pas dans ce genre de situation.

[Français]

La sénatrice Youance : J'essaie de trouver une piste de solution pour cet amendement, parce qu'on essaie de le lire seul. Quand le sénateur Wells a présenté son amendement, c'est comme s'il définissait de quelle façon l'étiquette était conforme au règlement; cependant, toujours dans l'article 4, si l'on prend

tampering with the label, isn't the answer already in the bill? This is what it says about tampering with the label:

(2) A person shall not, before an energy-using product is sold to the first retail purchaser or leased to the first lessee, remove, deface, obscure or alter that product's label.

Doesn't that mean that the label or labelling is compliant, since it hasn't been removed yet?

[English]

Senator D. M. Wells: If I understand you correctly, if a commercial entity sells the product, they would have to have a compliant label. I noticed that when Ms. Chung was answering Senator McCallum, she said, "If you sell it within your community." The barrier here is interprovincial trade. If a commercial entity in Saskatchewan wants to sell to a commercial entity in Alberta or Manitoba, they wouldn't be able to do this without some sort of compliance lever that could prohibit them from doing that without it being relabelled. Senator Lewis, I assume that's one of the conditions that would be germane to your area and mine too. Fish harvesters sell boats all the time and upgrade.

Senator Lewis: I'll use an example of a laundromat. You don't buy laundromat equipment in Regina in Saskatchewan. You buy those things in Winnipeg or Calgary, so when you trade the old equipment off and after you trade it into Winnipeg or Calgary, guess what? You can't do it and you have to look to the regulations to change in order to protect against that. All I'm saying is why not have it in the legislation? This will not change the intent, but it does protect commercial entities, which is a new class that is being created in this bill.

Senator Fridhandler: This is even a bit worse than the discussion going on because the language in proposed section 4(1) does not say "sell." It says "ship," which means that if you are a corporation doing business across the country and you move equipment that is covered by this act but the label does not comply with the regulations and you are the commercial user — such as a construction company or a company that does business interprovincially — then you have got a problem. It says "ship." So it is even broader. It does not require a commercial transaction.

I think Senator Wells' amendment is to make sure that because there is a prohibition for commercial entities, then they aren't caught by the prohibition if there is not something that is manifestly non-compliant with the labelling requirement in proposed section 4(1)(b). It is to protect them. They do not control the labelling.

le paragraphe suivant sur le maintien de l'étiquette, est-ce que la réponse n'est pas déjà dans le projet de loi? Je cite ce qui suit, sur le maintien de l'étiquette :

(2) Il est interdit d'enlever, d'effacer, de modifier ou de maquiller l'étiquette de tout matériel consommateur d'énergie avant qu'il n'ait été vendu au détail ou loué pour la première fois.

Cela ne permet-il pas de dire que l'étiquette ou l'étiquetage est réglementaire, parce qu'on ne l'a pas encore enlevé?

[Traduction]

Le sénateur D. M. Wells : Si je comprends bien, si une entité commerciale vend ce produit, elle devra disposer d'une étiquette de conformité. J'ai remarqué que, dans sa réponse à la sénatrice McCallum, Mme Chung a bien précisé si le produit est vendu au sein de la collectivité. L'obstacle ici, c'est le commerce interprovincial. Si une entité commerciale de la Saskatchewan veut vendre à une entité commerciale de l'Alberta ou du Manitoba, elle ne pourrait pas le faire sans un moyen quelconque de contrôle de la conformité qui pourrait l'en empêcher sans un réétiquetage. Sénateur Lewis, je suppose que c'est une des conditions qui concernerait votre région, et la mienne aussi. Les pêcheurs vendent couramment leurs bateaux et les modernisent.

Le sénateur Lewis : Je vais prendre l'exemple d'une laverie. On n'achète pas de matériel de laverie à Regina, en Saskatchewan. On achète ce matériel à Winnipeg ou à Calgary. Donc, un échange de l'ancien matériel et l'achat du nouveau à Winnipeg ou à Calgary, est impossible. Il faut attendre que la réglementation change pour se protéger contre cela. Tout ce que je dis, c'est : pourquoi ne pas l'inclure dans la loi? Cela ne changera pas l'intention, mais protégera les entités commerciales, qui constituent une nouvelle catégorie que crée le projet de loi.

Le sénateur Fridhandler : C'est même pire que ce dont on parle maintenant, car le libellé du paragraphe 4(1) proposé ne dit pas « vendre ». Il dit « expédier ». Ainsi, prenons l'exemple d'une société œuvrant dans tout le pays, qui transporte du matériel visé par cette loi, mais dont l'étiquette n'est pas conforme au règlement. Si vous êtes un utilisateur commercial — comme une entreprise de construction ou une société exerçant ses activités à l'échelle interprovinciale —, vous avez un problème. Le texte dit « expédier ». La portée est donc encore plus large. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait une transaction commerciale.

Je pense que l'amendement du sénateur Wells vise à garantir que, puisqu'il y a une interdiction pour les entités commerciales, celles-ci ne sont pas visées par cette interdiction s'il n'y a pas de non-conformité manifeste avec l'exigence d'étiquetage prévue à l'alinéa 4(1)(b) proposé. C'est pour les protéger. Elles ne contrôlent pas l'étiquetage.

Here's another example. Lots of equipment gets sold by auctioneers. And who knows where it is going to go? Is the auctioneer who is an agent of the party that is selling, which might be moved interprovincially, on the hook for non-compliant labels? I don't think that's the intent. The intent is manufacturers, distributors and importers. It is not to catch the commercial users.

I support the refinement that is brought about by Senator Wells' proposed amendment.

The Chair: Senator Wells, did you have something else other than the question you were asked?

Senator D. M. Wells: No, I think that's it.

[Translation]

Senator Aucoin: I'd like some clarification.

Thank you, Senator Fridhandler. Senator Wilson, I thought about what you said.

My question is for the department experts who are with us today.

If I understand correctly, if the bill comes into force as it stands, someone with an old washing machine that is no longer energy-efficient can't sell it anymore. More appliances will end up in the dump. Is that what would happen under the bill in its current form, without Senator Wells's amendment?

[English]

Mr. Copp: Thank you for the question.

The intent of that is if it is being sold, crossing a provincial border or otherwise, yes, as per the introduction of "commercial entity," it would have to meet our energy efficiency standards for commercial use.

[Translation]

Senator Aucoin: I will vote in favour of the amendment, then.

Mr. Jean-François Roman, Legal Counsel, Natural Resources Canada: Senator Aucoin, I would just like to add that when they're established, energy efficiency standards are based on the product's manufacturing date. Therefore, if the washing machine or dryer was compliant with the standards in force at the time it was manufactured, 10 years later, it isn't necessarily non-compliant with the current standards applicable to new products.

Senator Aucoin: Thank you.

Voici un autre exemple. Beaucoup d'équipement est vendu par des encanteurs. Et qui sait où finira cet équipement? L'encanteur, qui est l'agent de la partie qui vend, est-il responsable des étiquettes non conformes si l'article est transféré d'une province à l'autre? Je ne pense pas que ce soit l'intention. L'intention vise les fabricants, les distributeurs et les importateurs. Il ne s'agit pas de viser les utilisateurs commerciaux.

Je soutiens la précision apportée par l'amendement proposé par le sénateur Wells.

La présidente : Sénateur Wells, aviez-vous autre chose à ajouter à la question qui vous a été posée?

Le sénateur D. M. Wells : Non, je pense que c'est tout.

[Français]

Le sénateur Aucoin : J'aimerais obtenir une précision.

Merci, sénateur Fridhandler. Sénateur Wilson, vos commentaires m'ont permis de réfléchir.

Ma question s'adresse aux experts du ministère qui sont avec nous aujourd'hui.

Si je comprends bien, avec le projet de loi qui entrerait en vigueur tel qu'il est libellé, si quelqu'un avait un ancien modèle qui ne répond plus aux normes, il ne pourrait plus vendre sa vieille machine à laver. On se retrouverait donc avec plus de choses au dépotoir. Est-ce bien ce qui se passerait avec le projet de loi tel qu'il est libellé, sans l'amendement du sénateur Wells?

[Traduction]

M. Copp : Merci pour la question.

L'intention est la suivante : si le produit est vendu, qu'il traverse une frontière provinciale ou non, oui, conformément à l'introduction de la notion d'« entité commerciale », il devra respecter nos normes d'efficacité énergétique pour un usage commercial.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Je vais donc voter en faveur de l'amendement.

Me Jean-François Roman, conseiller juridique, Ressources naturelles Canada : Sénateur Aucoin, j'aimerais ajouter que, lorsqu'elles sont établies, les normes d'efficacité énergétique sont en fonction de la date à laquelle le produit a été manufacturé. Donc, la laveuse ou la sècheuse qui a été produite à une certaine date et qui était conforme aux normes de l'époque n'est pas nécessairement non conforme, 10 ans plus tard, aux normes qui existent maintenant pour les nouveaux produits.

Le sénateur Aucoin : Merci.

Senator Moreau: That means this doesn't prevent someone from selling a washing machine, dryer or other appliance that was compliant with the standards when it was manufactured. Senator Wells said he wanted to introduce protection in clause 4 for the end-user, but that isn't actually who's being captured, because the commercial entity isn't the end-user. It captures a person, other than a dealer, that uses an energy-using product for a commercial purpose. In Senator Aucoin's scenario, the person selling their old washing machine isn't engaging in a commercial transaction. Please correct me if I'm wrong.

Mr. Roman: Yes, that's right. Let's take the example of a laundromat selling equipment because it's buying newer models. It can do that because the old washing machines and dryers it was using were compliant with the standards at the time the equipment was purchased.

Senator Moreau: In my view, Senator Coyle rightly pointed out that introducing this in the part that applies to commercial entities — since a commercial entity means a person — creates a huge legislative loophole if we're trying to ensure that goods imported into Canada or shipped from one province to another comply with the most up-to-date energy standards. Isn't that right?

Mr. Roman: Yes. That's the loophole the amendment proposes to fix.

Senator Moreau: Exactly.

[English]

Senator Dean: I'm trying to keep up with this. First of all, it seems to me that having one designated entity responsible for this is kind of helpful and provides clarity about where responsibility lies.

Can we hear your reaction to the now more developed version of Senator Wells' and Senator Fridhandler's concerns and proposal? Where are you on that now? As the experts in a way, are you still inclined and more confident in the proposal or legislation right now at its base, or are you in any way convinced by what you have heard from my colleagues on the other side of the table?

Mr. Copp: Thank you for the question. Our view is that it is clear as drafted in the bill.

Senator Dean: Thank you.

Senator Galvez: I remember when discussing earlier about this bill, I was worried about the limitations of people not doing circular economy, and I was reassured that this bill did not touch

Le sénateur Moreau : Cela n'empêcherait donc pas quelqu'un de vendre son appareil, que ce soit une laveuse ou une sècheuse, qui était conforme aux normes au moment de sa fabrication. Donc, la protection que le sénateur Wells veut introduire à l'article 4, lorsqu'il dit qu'il veut sauvegarder le dernier utilisateur, ce n'est pas ce que l'on vise réellement, parce que l'entité commerciale n'est pas le dernier utilisateur; c'est plutôt toute personne autre qu'un fournisseur qui utilise du matériel consommateur d'énergie à des fins commerciales. L'individu de l'exemple du sénateur Aucoin qui vend sa vieille machine à laver ne fait pas une opération commerciale. Corrigez-moi si je me trompe.

Me Roman : Effectivement. Si l'on prend l'exemple d'une buanderie qui vend de l'équipement, parce qu'ils achètent de l'équipement plus récent, c'est possible de le faire, puisque les anciennes laveuses et sècheuses qu'ils utilisaient étaient conformes aux normes au moment où ils ont acheté l'équipement.

Le sénateur Moreau : À mon avis, la sénatrice Coyle a indiqué à juste titre que, si l'on introduit ceci dans la partie traitant de l'entité commerciale — puisqu'une entité commerciale vise toute personne —, on vient faire un trou immense dans la loi si l'on souhaite que les biens qui sont importés au Canada ou qui transitent d'une province à l'autre répondent aux normes énergétiques les plus modernes, n'est-ce pas?

Me Roman : Oui. C'est le trou que l'amendement vise à corriger.

Le sénateur Moreau : C'est exact.

[Traduction]

Le sénateur Dean : J'essaie de suivre. Tout d'abord, il me semble qu'avoir une entité désignée responsable de cela est plutôt utile et précise la répartition des responsabilités.

Pouvons-nous connaître votre réaction à la version désormais plus élaborée des préoccupations et de la proposition des sénateurs Wells et Fridhandler? Où en êtes-vous là-dessus? En tant qu'experts en quelque sorte, êtes-vous toujours favorables et plus confiants dans la proposition ou le projet de loi tel qu'il se présente actuellement, ou êtes-vous d'une manière ou d'une autre convaincus par ce que vous avez entendu de la part de mes collègues de l'autre côté de la table?

M. Copp : Merci pour cette question. Nous sommes de l'opinion que le projet de loi est clair tel qu'il est rédigé.

Le sénateur Dean : Merci.

La sénatrice Galvez : Je me souviens que lors de la discussion précédente sur le projet de loi, je m'inquiétais des restrictions imposées aux personnes ne pratiquant pas l'économie

that because of what you just said: It is the exporters and commerce, and it is not the individual. But it seems that there is confusion here that anybody can be a commercial entity and, therefore, we have to protect them.

Can you please clarify on that point? Also, regarding importing, this is for new appliances. It is not for old, second-hand selling. The bill touches new appliances; it does not touch second-hand or third-hand appliances.

Senator D. M. Wells: Sure, it does. There is no restriction.

Senator Coyle: Let's see what they say.

Senator Fridhandler: I do not see it.

Mr. Copp: Thank you for the question. Yes, the intent is to cover, again, new products that are being brought into the country. That is the intent.

Senator Fridhandler: Can you refer us to where that is said in the legislation? I do not see it. You are taking a legal position that I cannot find in the legal document, so maybe your legal counsel can show us because he also said that it does not apply to things that are already here. It does not say that anywhere. That's very ad hoc on your interpretation of the legislation.

I would really like to know where it is in the legislation that the limitation is drawn. I would be fine if that's the case; I would be a lot more satisfied. I can't see it though.

Senator Moreau: Maybe I can give an answer to Senator Fridhandler.

It is the first line of proposed section 4(1):

It is prohibited for a commercial entity to ship an energy-using product from one province to another or import an energy-using product

So if it has to be imported, it is because it's not here.

Senator Fridhandler: No. It says "or." And where is the time element of shipping that restricts it from what you are shipping? It does not have a restriction on the time element. It could be something from 20 years ago that I'm shipping. It is missing.

The other point of information that I would raise is that people keep talking about selling. There is no requirement for a commercial transaction. This is much broader than selling. This is shipping — moving things — and that's an issue that is identified in this discussion. It is an overly broad word for

circulaire, et j'ai été rassurée en apprenant que le projet de loi ne concernait pas cela, pour la raison que vous avez précisée; il s'agit des exportateurs et du commerce, et non des particuliers. Mais il semble y avoir ici confusion sur le fait que tout le monde peut être une entité commerciale, et il faudrait donc les protéger.

Pourriez-vous éclaircir ce point? Aussi, en ce qui concerne l'importation, cela concerne les appareils neufs. Cela ne concerne pas la vente d'appareils anciens ou d'occasion. Le projet de loi porte sur les appareils neufs; il ne porte pas sur les appareils d'occasion ou de troisième main.

Le sénateur D. M. Wells : Bien sûr que si. Il n'y a aucune restriction.

La sénatrice Coyle : Voyons ce qu'ils disent.

Le sénateur Fridhandler : Je ne vois pas cela.

M. Copp : Merci pour cette question. Oui, l'intention est, je le répète, de couvrir les produits neufs importés dans le pays. C'est bien là l'intention.

Le sénateur Fridhandler : Pourriez-vous nous indiquer où cela est mentionné dans la loi? Je ne le vois pas. Vous présentez un point de vue juridique que je ne retrouve pas dans le texte de loi, alors peut-être que votre conseiller juridique pourrait nous le montrer, car il a également dit que cela ne s'applique pas aux produits qui se trouvent déjà ici. Cela n'est dit nulle part. C'est une interprétation très ponctuelle du projet de loi.

J'aimerais vraiment savoir où, dans le projet de loi, cette restriction est énoncée. Si elle l'est, cela me conviendrait; je serais beaucoup plus satisfait. Mais je ne le vois pas.

Le sénateur Moreau : Je peux peut-être répondre au sénateur Fridhandler.

C'est la première ligne du paragraphe 4(1) proposé :

Il est interdit à l'entité commerciale d'importer ou d'expédier d'une province à une autre du matériel consommateur d'énergie [...]

Donc, s'il doit être importé, c'est parce qu'il n'est pas ici.

Le sénateur Fridhandler : Non. Il est dit « ou ». Et où se trouve la restriction temporelle concernant l'expédition qui limite ce que vous expédiez? Il n'y a pas de restriction temporelle. Je pourrais expédier un produit datant d'il y a 20 ans. Cela manque.

L'autre point que je voudrais soulever, c'est que les gens ne cessent de parler de vente. Il n'y a aucune exigence de transaction commerciale. C'est beaucoup plus large que la vente. Il s'agit d'expédition — de déplacement de marchandises — et c'est un problème qui est soulevé dans cette discussion. C'est un

proposed section 4(1) as well. It catches a lot more people than people who are commercially transacting.

Senator Moreau: No. Commercial purpose is in the definition of “commercial entity.”

Senator Fridhandler: So a construction company that carries on interprovincially is a “commercial entity.” It uses the stuff, and it moves it from one province to the next. That’s shipping. It doesn’t have to sell it. It just has to move it, and it is going to be offside if there is an issue on labelling.

Senator Moreau: For commercial purposes.

Senator Fridhandler: It is. A construction company is usually for a commercial purpose.

Anyway.

I’m focusing on selling, which is not what this says, and I’m focusing on an effective date, which this does not establish. I am suggesting that we need straight-up information, not misinformation. I’m looking for clarity.

Senator Moreau: We all do.

Senator McCallum: Does this mean we need another amendment to ensure that appliances which are no longer compliant are not sold to northern communities that will not be able to afford energy-efficient appliances? We were told that.

Senator Coyle: I have a related observation to make.

The Chair: Maybe the officials have something to add.

Mr. Copp: We’re discussing this in terms of what that looks like for products for sale, and it’s the same for the other products. We’re adding “commercial entity” to the legislation to capture those products in the same way that products are captured when they are for sale and brought in across borders.

Senator D. M. Wells: I appreciate you are helping us argue the point. A commercial entity, as Senator Fridhandler said, could be using a product but not selling it. Let’s say they’re shipping it because that’s what the text of the legislation says. That shipping could even remain within their own company, such as an Atlantic Canadian company or a Prairie company. They might be operating in Ontario and Quebec, and they’re shipping it across. It doesn’t even need to capture that they may be selling it. They can’t even use it across the border.

terme trop large pour le paragraphe 4(1) proposé également. Cela concerne bien plus de personnes que celles qui effectuent des transactions commerciales.

Le sénateur Moreau : Non. La finalité commerciale est incluse dans la définition d’« entité commerciale ».

Le sénateur Fridhandler : Donc, une entreprise de construction qui exerce ses activités à l’échelle interprovinciale est une « entité commerciale ». Elle utilise le matériel et le déplace d’une province à l’autre. C’est de l’expédition. Elle n’a pas besoin de le vendre; il lui suffit de les transporter, et elle sera en infraction s’il y a un problème d’étiquetage.

Le sénateur Moreau : À des fins commerciales.

Le sénateur Fridhandler : C’est le cas. Une entreprise de construction a généralement un but commercial.

Quoi qu’il en soit.

Je me concentre sur la vente, ce qui n’est pas ce que dit le texte, et je me concentre sur une date d’entrée en vigueur, que le texte n’établit pas. J’estime que nous avons besoin d’informations explicites, et non de mésinformation. Je recherche la clarté.

Le sénateur Moreau : Nous le voulons tous.

La sénatrice McCallum : Cela signifie-t-il qu’il nous faut un autre amendement pour garantir que les appareils qui ne sont plus conformes ne soient pas vendus aux collectivités du Nord qui n’ont pas les moyens de s’offrir des appareils à haut rendement énergétique? C’est ce qu’on nous a dit.

La sénatrice Coyle : J’ai une remarque à faire à ce sujet.

La présidente : Peut-être que les fonctionnaires ont quelque chose à ajouter.

M. Copp : Nous discutons de cela dans l’optique de ce qu’il en est pour les produits destinés à la vente, et c’est la même chose pour les autres produits. Nous ajoutons « entité commerciale » à la loi pour inclure ces produits de la même manière que les produits sont pris en compte lorsqu’ils sont destinés à la vente et importés dans le pays.

Le sénateur D. M. Wells : Je vous remercie de nous aider à étayer cet argument. Une entité commerciale, comme l’a dit le sénateur Fridhandler, pourrait utiliser un produit sans le vendre. Imaginons qu’elle l’expédie, car c’est ce que dit le texte du projet de loi. Cette expédition pourrait même se limiter à l’intérieur de sa propre entreprise, par exemple une entreprise du Canada atlantique ou des Prairies. Elle pourrait œuvrer en Ontario et au Québec, et expédier le produit d’une province à l’autre. Il n’est même pas nécessaire de préciser qu’elle pourrait le vendre. Elle ne peut même pas l’utiliser de l’autre côté de la frontière.

Here we are having a grand, national discussion about reducing trade barriers. Now we're putting this restriction in place? It just doesn't make sense.

The Chair: We may be ready for the question, but I'd ask you to read your amendment again, please.

Senator D. M. Wells: I move:

That Bill S-4 be amended in clause 4, on page 3, by adding the following after line 17:

“(1.1) For the purposes of paragraph (1)(b), in relation to a commercial entity, a label affixed to an energy-using product imported into Canada or shipped from one province to another by that commercial entity is deemed to comply with the regulations if the label is affixed by the manufacturer, the importer or their agent and is not manifestly non-compliant with the regulatory requirements.”.

I do want to add, colleagues, that we're trying to strengthen this. We're trying to ensure that Canadian companies aren't unduly harmed by this. If the government sees otherwise, obviously, it can be amended at third reading or in the House.

The Chair: Are honourable senators ready for the question?

Hon. Senators: Question.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: I heard a lot of “nays.” Let's have a recorded vote.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Kingston?

Senator Kingston: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Aucoin?

Senator Aucoin: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Coyle?

Senator Coyle: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: No.

Nous sommes en train d'avoir un grand débat national sur l'élimination des barrières commerciales. Et maintenant, nous mettons cette restriction en place? Cela n'a tout simplement aucun sens.

La présidente : Nous sommes peut-être prêts pour la question, mais je vous demanderais de relire votre amendement, s'il vous plaît.

Le sénateur D. M. Wells : Je propose :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 4, à la page 3, par adjonction, après la ligne 18, de ce qui suit :

« (1.1) Pour l'application de l'alinéa (1)b) et s'agissant d'une entité commerciale, l'étiquette apposée sur un matériel consommateur d'énergie importé au Canada ou expédié d'une province à une autre par cette entité est présumée conforme lorsqu'elle est apposée par le fabricant, l'importateur ou leur mandataire et qu'elle ne présente aucune non-conformité manifeste aux exigences réglementaires. ».

Je tiens à ajouter, chers collègues, que nous essayons de renforcer cet aspect. Nous essayons de veiller à ce que les entreprises canadiennes ne soient pas indûment lésées par cela. Si le gouvernement voit les choses autrement, bien sûr, cela pourra être amendé en troisième lecture ou à la Chambre.

La présidente : Les honorables sénateurs sont-ils prêts pour le vote?

Des voix : Le vote!

La présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

La présidente : J'ai entendu plusieurs « non ». Procédons à un vote par appel nominal.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Kingston?

La sénatrice Kingston : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Aucoin?

Le sénateur Aucoin : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Coyle?

La sénatrice Coyle : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Non.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Fridhandler?

Senator Fridhandler: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Galvez?

Senator Galvez: Abstain.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Lewis?

Senator Lewis: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator McCallum?

Senator McCallum: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Moreau?

Senator Moreau: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Verner?

Senator Verner: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator D. M. Wells?

Senator D. M. Wells: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Wilson?

Senator Wilson: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Youance?

Senator Youance: No.

Ms. Cuerrier: Yeas: 6; nays: 6; abstentions: 1.

The Chair: Since it is a tie, the motion is defeated.

Senator Fridhandler: On a point of order, does the chair not vote? Is the chair a voting member of the committee as well?

The Chair: Yes. I voted first.

Senator Fridhandler: I did not hear that. She called you first?

The Chair: Yes. I have to vote first. I'm sorry that I didn't signal it well enough.

Shall clause 4 carry?

Senator Fridhandler: Regrettably, I have an issue that I recognized during our discussion. If you look at my version of the bill, proposed subsection 4(3) has no English. On both sides, there is only French. I can't comment on proposed subsection 4(3) because the bill is misprinted or not properly translated in my version in proposed subsection 4(3). I don't have an English-language text.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Fridhandler?

Le sénateur Fridhandler : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Galvez?

La sénatrice Galvez : Je m'abstiens.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Lewis?

Le sénateur Lewis : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice McCallum?

La sénatrice McCallum : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Moreau?

Le sénateur Moreau : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Verner?

La sénatrice Verner : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur D. M. Wells?

Le sénateur D. M. Wells : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Wilson?

Le sénateur Wilson : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Youance?

La sénatrice Youance : Non.

Mme Cuerrier : Pour : 6; contre : 6; abstention : 1.

La présidente : Comme il y a égalité, la motion est rejetée.

Le sénateur Fridhandler : Sur un appel au Règlement, la présidente ne vote-t-elle pas? La présidente est-elle également membre votant du comité?

La présidente : Oui. J'ai voté en premier.

Le sénateur Fridhandler : Je ne l'ai pas entendu. Elle vous a appelé en premier?

La présidente : Oui. Je dois voter en premier. Je suis désolée de ne pas l'avoir signalé assez clairement.

L'article 4 est-il adopté?

Le sénateur Fridhandler : Malheureusement, j'ai remarqué un problème au cours de notre discussion. Si vous regardez ma version du projet de loi, le paragraphe 4(3) proposé n'est pas en anglais. Des deux côtés, il n'y a que du français. Je ne peux pas faire d'observations sur le paragraphe 4(3) proposé, car le projet de loi est mal imprimé ou mal traduit dans ma version au paragraphe 4(3) proposé. Je ne dispose pas d'un texte en anglais.

Senator D. M. Wells: It's page 3 in clause 4(2).

Senator Fridhandler: That's okay, but I don't know what we're passing. It is in French in both columns. There is no English in the bill.

The Chair: Officials from Natural Resources Canada can give us an explanation for Senator Fridhandler's question.

Mr. Roman: The header of clause 4(2) says clearly that only the subsection in French is replaced by the following, because the way that this section of the Energy Efficiency Act reads at the moment, there's already a reference to paragraph 4(1)(b) that exists in the English version. Now it's only in French that we need to make a reference to "à l'alinéa (1)b)." That's why the text of the amendment is only for the French version of the act.

Senator Fridhandler: Shouldn't the text refer to it? I hear your explanation, and I trust you, but I don't know about passing a bill that has French in the English version of the bill as opposed to saying in English that the French version of the act is amended. Is that satisfactory?

I understand what you're saying, but I don't know if this is an acceptable way to move legislation.

Mr. Roman: That is the legislative convention. If we don't need to change the English version of the text because it remains the same, then we don't need to make an amendment to the act.

Senator Fridhandler: Why wouldn't you then completely delete clause 4(2) with the exception in proposed subsection 4(3) from this English version of the bill?

Mr. Roman: We don't delete it.

Senator Fridhandler: If an English person picks up the bill and they look at it, they will not understand what the intention is here. I've never seen this before, but I haven't seen everything.

[Translation]

Senator Youance: I'm going to refer to Senator D. M. Wells's amendment, which uses the same approach. There is no amendment in French. The English version contains the amended sentence in English, and the French version contains the amendment in English. There is no French amendment to the French version. The same thing is happening here.

Le sénateur D. M. Wells : C'est à la page 3, à l'article 4(2).

Le sénateur Fridhandler : Ce n'est pas grave, mais je ne sais pas ce que nous sommes en train d'adopter. C'est en français dans les deux colonnes. Il n'y a pas d'anglais dans le projet de loi.

La présidente : Les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada peuvent nous donner une explication à la question du sénateur Fridhandler.

Me Roman : L'en-tête du paragraphe 4(2) dit clairement que seul le paragraphe en français est remplacé par ce qui suit, car, tel qu'il est rédigé actuellement, cet article de la Loi sur l'efficacité énergétique fait déjà la mention de l'alinéa 4(1)b) dans la version anglaise. C'est donc uniquement en français qu'il faut faire la mention de « à l'alinéa (1)b) ». C'est pourquoi le texte de l'amendement ne concerne que la version française de la loi.

Le sénateur Fridhandler : Le texte ne devrait-il pas le préciser? J'entends votre explication et je vous fais confiance, mais je ne suis pas sûr qu'il est judicieux d'adopter un projet de loi qui comporte du français dans la version anglaise du texte, plutôt que de préciser en anglais que la version française de la loi est modifiée. Cela vous convient-il?

Je comprends ce que vous dites, mais je ne sais pas si c'est une manière acceptable de traiter le projet de loi.

Me Roman : C'est la convention législative. Si nous n'avons pas besoin de modifier la version anglaise du texte parce qu'elle reste inchangée, alors nous n'avons pas besoin d'apporter un amendement à la loi.

Le sénateur Fridhandler : Pourquoi ne supprimeriez-vous pas alors complètement le paragraphe 4(2), à l'exception du paragraphe 4(3) proposé, de cette version anglaise du projet de loi?

Me Roman : Nous ne le supprimons pas.

Le sénateur Fridhandler : Si un anglophone prend le projet de loi et le consulte, il ne comprendra pas quelle est l'intention ici. Je n'ai jamais vu cela auparavant, mais je n'ai pas tout vu.

[Français]

La sénatrice Youance : Je ferais référence à l'amendement du sénateur D. M. Wells, qui reprend la même démarche; il n'y a aucun amendement en français. Dans la version anglaise, on a l'amendement d'une phrase en anglais et dans la version française, c'est l'amendement en anglais. Donc, il n'y a pas d'amendement en français, dans la version française. C'est la même chose que l'on reproduit ici.

[English]

Senator Fridhandler: If it is the appropriate legislative approach, I don't understand.

Senator Moreau: In clause 13, it's exactly the same but for the English version. In both the French and English versions of the bill, it has the English version. Here, it is the French version that is amended and not the English version, and that is why we have French on both sides and that is why we'll have English on both sides with Senator Wilson's amendment in clause 13.

Senator Fridhandler: You believe you could show me other examples of English-language bills that would have French in it?

Senator Moreau: You have this right here with clause 13.

The Chair: Okay. Senator Youance has also given an explanation, so I'm thinking that this is the way it is drafted and should be drafted. Is that correct from the officials' point of view?

Mr. Roman: It is. The header says that it's only the French version that needs to be amended, and that's why the text that is under the header is only in French.

The Chair: Okay. I think that we should carry on then.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Carried.

Shall clause 5 carry?

Senator D. M. Wells: Chair, I have a point of order. It's been the convention within the Senate for many years that if an ex officio member is going to be attending and voting as a member of the committee, then notification must be given to other ex officio members. Typically, it's 24 hours. This wasn't done in this case. It's been done in every other case I've been aware of. It wasn't done in this case. I make this point of order questioning Senator Moreau's votes because he didn't give notification to ex officio members in other parties, at least not the Conservative Party.

Senator Wilson: Perhaps Senator Moreau and I are going to say the same thing. The notice was sent on Thursday by the chief of staff to the opposition, specifically to your chief of staff.

Senator Moreau: It's an email issue, I guess.

[Traduction]

Le sénateur Fridhandler : Si c'est la bonne convention législative, je ne comprends pas.

Le sénateur Moreau : À l'article 13, c'est exactement la même chose, mais pour la version anglaise. Dans les versions française et anglaise du projet de loi, c'est la version anglaise qui figure. Ici, c'est la version française qui est modifiée et non la version anglaise; voilà pourquoi nous avons le français des deux côtés et pourquoi nous aurons l'anglais des deux côtés avec l'amendement du sénateur Wilson à l'article 13.

Le sénateur Fridhandler : Pensez-vous pouvoir me montrer d'autres exemples de projets de loi en anglais qui comporteraient du français?

Le sénateur Moreau : Vous en avez un juste ici, avec l'article 13.

La présidente : Bien. La sénatrice Youance a également donné une explication, je pense donc que c'est ainsi que le texte est rédigé et qu'il doit l'être. Est-ce exact du point de vue des fonctionnaires?

Me Roman : C'est exact. L'en-tête dit que seule la version française doit être modifiée, et c'est pourquoi le texte qui figure sous l'en-tête est uniquement en français.

La présidente : Très bien. Je pense que nous devrions alors poursuivre.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci. Adopté.

L'article 5 est-il adopté?

Le sénateur D. M. Wells : Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Il est de coutume au Sénat depuis de nombreuses années que, si un membre d'office doit assister à une séance et voter en tant que membre du comité, les autres membres d'office doivent en être informés. En général, c'est dans les 24 heures. Cela n'a pas été fait dans le cas présent. Cela a été fait dans tous les autres cas dont j'ai eu connaissance, mais pas dans le cas présent. J'invoque le Règlement pour contester les votes du sénateur Moreau, car il n'a pas informé les membres d'office des autres partis, du moins ceux du Parti conservateur.

Le sénateur Wilson : Le sénateur Moreau et moi-même allons peut-être dire la même chose. Le chef de cabinet a envoyé l'avis jeudi à l'opposition, plus précisément à votre chef de cabinet.

Le sénateur Moreau : C'est un problème de courriel, je suppose.

The Chair: It sounds as if the convention was followed then.

Senator Moreau: Yes.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 6 carry?

Senator D. M. Wells: I'm going to ask you to pause for a second. I'm gathering my papers because of our big discussion and all of that. I want to make sure that I'm up to date. As you said in your opening remarks, if there is any confusion or pause required, I'm asking for that pause right now.

I'm good to go. Thank you.

The Chair: Thank you.

Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 11 carry?

La présidente : Il semble donc que la procédure ait été respectée.

Le sénateur Moreau : Oui.

La présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

L'article 6 est-il adopté?

Le sénateur D. M. Wells : Je vais vous demander de faire une pause d'une seconde. Je rassemble mes documents à cause de notre longue discussion et tout ça. Je veux m'assurer d'être à jour. Comme vous l'avez dit dans votre déclaration liminaire, s'il y a une confusion ou si une pause est nécessaire, je demande cette pause dès maintenant.

Je suis prêt à continuer. Merci.

La présidente : Merci.

L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

L'article 11 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 13 carry? Please go ahead, Senator Wilson.

Senator Wilson: I would like to move an amendment to clause 13 to correct a typo. I move:

That Bill S-4 be amended in clause 13, on page 8, by replacing line 13 of the English version with the following:

“the thing or product was forfeited, apply by notice in writ-”.

It replaces the word “seized” with “forfeited,” and it makes it more consistent with the French side.

The Chair: Is there any discussion? Hearing no discussion, I would ask Senator Wilson to just read that one more time.

Senator Wilson: Sure.

I move:

That Bill S-4 be amended in clause 13, on page 8, by replacing line 13 of the English version with the following:

“the thing or product was forfeited, apply by notice in writ-”.

Senator Fridhandler: Could one of my French colleagues look at the French language because *confiscation* sounds to me like “seized” not “forfeited,” but I don’t know the French equivalent?

[Translation]

Senator Moncion: It’s “*confisqué*,” it’s “*saisi*.”

[English]

And “confiscated” is *confisqué*. “Forfeited” is fine.

[Translation]

Mr. Roman: That’s very good.

Des voix : D’accord.

La présidente : Adopté.

L’article 12 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

La présidente : Adopté.

L’article 13 est-il adopté? Je vous en prie, sénateur Wilson.

Le sénateur Wilson : Je voudrais proposer un amendement à l’article 13 afin de corriger une faute de frappe. Je propose :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l’article 13, à la page 8, par substitution, à la ligne 13 de la version anglaise, de ce qui suit :

« the thing or product was forfeited, apply by notice in writ- ».

Cela remplace le mot « *seized* » par le mot « *forfeited* », ce qui rend le texte plus cohérent avec la version française.

La présidente : Y a-t-il des observations? En l’absence d’observations, je demanderais au sénateur Wilson de bien vouloir relire cela une fois de plus.

Le sénateur Wilson : Bien sûr.

Je propose :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l’article 13, à la page 8, par substitution, à la ligne 13 de la version anglaise, de ce qui suit :

« the thing or product was forfeited, apply by notice in writ- ».

Le sénateur Fridhandler : L’un de mes collègues francophones pourrait-il vérifier la version française? Car « *confisqué* » me semble correspondre à « *seized* » et non à « *forfeited* », mais je ne connais pas l’équivalent français.

[Français]

La sénatrice Moncion : C’est *confisqué*, c’est *saisi*.

[Traduction]

Et « *confiscated* » est « *confisqué* ». Le terme « *Forfeited* » convient.

[Français]

Me Roman : C’est très bien.

[English]

Senator Wilson: Maybe we should ask the officials.

[Translation]

Mr. Roman: Yes. If we look earlier in the bill, the French version refers to “*la date de la confiscation*,” whereas the English version refers to the “the date it was seized,” which is a completely different date. The intent is to make sure that the bill is interpreted the same way in both English and French. That is why the correction was made to render “*la date de la confiscation*” as “the date it was forfeited” in the English version.

[English]

The Chair: Is that clear? Are we ready for the question?

[Translation]

Senator Verner: I’m sorry, I may have completely missed what was going on, but I think the question was whether this was the right translation. It wasn’t about what the dates are. My colleague wanted to know whether “*confiscation*” is the correct translation for “seized.”

Mr. Roman: In order for both the English and French versions of this provision to refer to the same point in time in the interpretation of the act, what is written in French has to refer to “*la date de la confiscation*.” Otherwise, “the date it was seized” refers to the date of seizure, which happens earlier in the process.

Senator Verner: Is there a difference between “seized” and “*confisqué*”?

Mr. Roman: Yes.

[English]

Senator Verner: There is a difference from “seized.” Okay.

Senator Fridhandler: Why can’t you say “confiscated” then?

The Chair: All those in favour?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: On division.

[Traduction]

Le sénateur Wilson : Peut-être devrions-nous poser la question aux fonctionnaires.

[Français]

Me Roman : Effectivement, si on remonte dans la loi, la version française renvoie à la date de la confiscation, alors qu’on dit en anglais « the date it was seized », ce qui donne une date complètement différente. On veut s’assurer d’avoir la même interprétation en anglais qu’en français, selon laquelle la correction a été faite pour que la date de la confiscation soit « the date it was forfeited ».

[Traduction]

La présidente : Est-ce clair? Sommes-nous prêts pour le vote?

[Français]

La sénatrice Verner : Je suis désolée. J’ai peut-être complètement manqué ce qui se passait, mais je pense qu’on demandait si c’était la bonne traduction. On ne voulait pas savoir les dates. Mon collègue veut savoir si c’est une bonne traduction lorsqu’on traduit « seized » par « confiscation ».

Me Roman : Pour que les deux versions, française et anglaise, de cette disposition nous amènent au même moment dans l’interprétation de la loi, il faut rendre ce qui est écrit en français à la date de confiscation. Si on mettait « the date it was seized », ce serait à la date de la saisie qui remonte plus tôt dans le processus.

La sénatrice Verner : Y a-t-il une différence entre « seized » et « *confisqué* »?

Me Roman : Oui.

[Traduction]

La sénatrice Verner : Il y a une différence avec « *seized* ». D’accord.

Le sénateur Fridhandler : Pourquoi ne peut-on pas dire « *confiscated* » alors?

La présidente : Que les sénateurs qui sont en faveur le déclarent?

Des voix : D’accord.

La présidente : Merci.

Une voix : Avec dissidence

La présidente : Avec dissidence

Shall clause 13, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried as amended.

Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 15 carry?

Senator D. M. Wells: Senator Fridhandler and I each have amendments, but I know it goes by page number or precedence.

Senator Fridhandler: Mine is on page 10.

The Chair: Senator Fridhandler's amendment is first, according to my notes.

Senator Fridhandler: My amendment relates to the provision on market-driven averages and, again, might circle back to some of the policy that drove some of our earlier discussions but in a bit of a different sense here. In the bill, we say, "conform to an energy efficiency standard, including through the use of market-driven averages," and it's not geographically defined.

Again, going back to not only our experts' request that we focus and aren't global on anything that might impact this so that they can have some predictability and understanding, my amendment is to insert the words "North American" before "market-driven averages" so that we've kind of confined and we're not ad hoc allowing people administering this act to pick and choose what they might put into the formula. They can't bring standards from China, Indonesia or Europe that will be very different than what we're talking about in North America. I think conformity is important when talking about the North American marketplace.

Senator Wilson: The intended scope is broader than North America, so that's intentional. Adding "North American" before the phrase "market-driven averages" would limit the intent and scope, which is broader than North America.

Maybe we could ask Ms. Chung or Mr. Copp to explain why that is and how that is approached.

Mr. Copp: Sure, I'm happy to take that. Thank you, senators, for the question.

L'article 13, tel qu'amendé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté tel qu'amendé.

L'article 14 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

L'article 15 est-il adopté?

Le sénateur D. M. Wells : Le sénateur Fridhandler et moi-même avons chacun un amendement, mais je sais que l'ordre suit le numéro de page ou la priorité.

Le sénateur Fridhandler : Le mien se trouve à la page 10.

La présidente : D'après mes notes, l'amendement du sénateur Fridhandler est le premier.

Le sénateur Fridhandler : Mon amendement concerne la disposition relative aux moyennes déterminées par le marché et, là encore, pourrait renvoyer à certaines des conventions qui ont guidé nos discussions précédentes, mais dans un sens légèrement différent ici. Dans le projet de loi, on dit : « se conforment à une norme d'efficacité énergétique, y compris par l'utilisation de moyennes déterminées par le marché », sans aucune définition géographique.

Encore une fois, je voudrais attirer votre attention sur la demande de nos experts qui souhaitent que nous nous concentrons sur cet aspect et que nous n'ayons pas une approche globale sur tout ce qui pourrait avoir un impact. Ils veulent avoir une certaine prévisibilité et une meilleure compréhension. Pour ce faire, mon amendement propose d'insérer les mots « nord-américaines » avant « déterminées par le marché ». Cette précision permet de délimiter le champ d'application et d'empêcher les personnes chargées de l'application de cette loi de choisir arbitrairement ce qu'elles pourraient inclure dans la formule. Ils ne peuvent pas importer des normes de Chine, d'Indonésie ou d'Europe qui seraient très différentes de ce dont nous parlons en Amérique du Nord. Je pense que la conformité est importante lorsqu'on parle du marché nord-américain.

Le sénateur Wilson : Le champ d'application visé est plus large que l'Amérique du Nord, c'est donc intentionnel. Ajouter « nord-américaines » avant l'expression « déterminées par le marché » limiterait l'intention et le champ d'application, qui sont plus larges que l'Amérique du Nord.

Nous pourrions peut-être demander à Mme Chung ou à M. Copp d'expliquer pourquoi il en est ainsi et comment cela est abordé.

M. Copp : Bien sûr, je me ferai un plaisir de répondre. Merci, sénateurs, pour cette question.

While it's true that our regulations have looked to harmonize with the U.S. as our main trading partner, our intent here is to not necessarily limit it to North America and to future-proof the act. If it does make sense to harmonize elsewhere, then that's what we would look at, if it's in the best interest of Canadians. By adding "North American," the view is that this would limit that, and keeping it broad allows it to happen in the regulatory process, as analysis intends it to be. Thank you.

Senator Fridhandler: I'm proposing the amendment because I believe the policy that should be applicable to the legislation should confine it to North America. As policy-makers or legislators, we shouldn't be so open in the legislation. We've heard from experts that they are desirous of hearing us deal with the North American marketplace when they're dealing with their products.

The Chair: Is there any discussion?

Senator D. M. Wells: I'm in agreement with Senator Fridhandler. It's a question of our primary trading partner and what might be in the future, although they're covered as well. But our primary trading partner on all things like this is the United States, so I would be supportive of Senator Fridhandler's amendment.

The Chair: Is there further discussion?

Senator Coyle: As I understand the original language here, it doesn't preclude North American market-driven averages; it just leaves the door open to the reality, frankly. We heard about that reality, which is that we are already importing from other countries and other jurisdictions and will likely continue or even grow our trading relationships, not to exclude North America but to expand.

To me, I don't know why we would need to add that here, which would narrow it, where it's already included in the market-driven averages. North America is in there, but so is the rest of the world as we choose to establish those relationships.

The Chair: Are honourable senators ready for the question?

Hon. Senators: Question.

The Chair: All those in favour of the amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: All those opposed?

S'il est vrai que nous avons cherché à harmoniser notre réglementation avec celle des États-Unis, notre principal partenaire commercial, notre intention ici n'est pas nécessairement de la limiter à l'Amérique du Nord, mais de pérenniser la loi. S'il s'avère judicieux de s'harmoniser avec d'autres régions, c'est ce que nous envisagerons, si cela est dans l'intérêt des Canadiens. Par adjonction de « nord-américaines », on estime que cela limiterait cette possibilité, tandis que le fait de garder une portée large permet d'y parvenir dans le cadre du processus réglementaire, comme le prévoit l'analyse. Merci.

Le sénateur Fridhandler : Je propose cet amendement, car je pense que la politique qui devrait s'appliquer au projet de loi devrait la limiter à l'Amérique du Nord. En tant que décideurs politiques ou législateurs, nous ne devrions pas laisser la loi aussi ouverte. Des experts nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient que nous nous concentrons sur le marché nord-américain lorsqu'ils traitent de leurs produits.

La présidente : Y a-t-il des observations?

Le sénateur D. M. Wells : Je suis d'accord avec le sénateur Fridhandler. Il s'agit de notre principal partenaire commercial et de ce que l'avenir pourrait réserver, même si ces aspects sont également couverts. Mais les États-Unis sont notre principal partenaire commercial pour toutes ces questions. Je soutiendrais donc l'amendement du sénateur Fridhandler.

La présidente : Y a-t-il d'autres observations?

La sénatrice Coyle : Si je comprends bien le libellé initial, il n'exclut pas les moyennes déterminées par le marché nord-américain; il laisse simplement la porte ouverte à la réalité, pour être franc. Nous avons entendu parler de cette réalité, du fait que nous importons déjà d'autres pays et d'autres territoires et que nous allons probablement poursuivre, voire étendre, nos relations commerciales, non pas pour exclure l'Amérique du Nord, mais pour les élargir.

Pour ma part, je ne vois pas pourquoi nous devrions ajouter cela ici, ce qui restreindrait le champ d'application, alors que cela est déjà inclus dans les moyennes déterminées par le marché. L'Amérique du Nord en fait partie, mais le reste du monde aussi, puisque nous choisissons d'établir ces relations.

La présidente : Les honorables sénateurs sont-ils prêts à se prononcer?

Des voix : Le vote!

La présidente : Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix : Oui.

La présidente : Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: I think the opposed have it. We'll take a vote.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Kingston?

Senator Kingston: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Aucoin?

[*Translation*]

Senator Aucoin: What was the question? I thought we voted.

[*English*]

The Chair: I would ask Senator Fridhandler to repeat his amendment.

Senator Fridhandler: The amendment is:

That Bill S-4 be amended in clause 15, on page 10, by replacing line 31 with the following:

“North American market-driven averages”.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Aucoin?

Senator Aucoin: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Coyle?

Senator Coyle: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Fridhandler?

Senator Fridhandler: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Galvez?

Senator Galvez: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Lewis?

Senator Lewis: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator McCallum?

Senator McCallum: Could you repeat it again? I'm mixed up now.

Des voix : Non.

La présidente : Je crois que les voix contre l'emportent. Nous allons procéder à un vote nominal.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Kingston?

La sénatrice Kingston : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Aucoin?

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Quelle était la question? Je pensais qu'on avait déjà voté.

[*Traduction*]

La présidente : Je demanderais au sénateur Fridhandler de répéter son amendement.

Le sénateur Fridhandler : L'amendement est le suivant :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 15, à la page 10, par substitution, à la ligne 39, de ce qui suit :

« de moyennes nord-américaines déterminées par le marché. ».

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Aucoin?

Le sénateur Aucoin : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Coyle?

La sénatrice Coyle : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Fridhandler?

Le sénateur Fridhandler : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Galvez?

La sénatrice Galvez : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Lewis?

Le sénateur Lewis : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice McCallum?

La sénatrice McCallum : Pouvez-vous répéter? Je suis un peu perdue.

Senator Fridhandler: It reads:

That Bill S-4 be amended in clause 15, on page 10, by replacing line 31 with the following:

“North American market-driven averages”.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator McCallum?

Senator McCallum: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Moreau?

Senator Moreau: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Verner?

Senator Verner: Abstain.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator D. M. Wells?

Senator D. M. Wells: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Wilson?

Senator Wilson: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Youance?

Senator Youance: No.

Ms. Cuerrier: Yeas: 3; nays: 9; abstentions: 1.

The Chair: I declare the amendment defeated.

Are honourable senators ready for the question on the main motion?

Senator D. M. Wells: I was about to request an intervention. Even Senator Galvez agreed with me.

Colleagues, for clause 15, my amendment is related to one I had earlier. My amendment reads:

That Bill S-4 be amended in clause 15, on page 10, by adding the following after line 31:

“(4) In making regulations under this section, the Governor in Council shall have regard to the need to *harmonize*, as defined in subsection 20.1(1), with comparable requirements established by the provinces and by the principal trading partners of Canada, including the United States and Mexico.”.

Colleagues, this goes back to an earlier discussion we had where we heard strong pleas and recommendations from those who appeared before the committee, whom I consider the experts. I know we’re calling the bureaucrats under the direction of the minister the experts, but the real experts are in the field

Le sénateur Fridhandler : Il se lit comme suit :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l’article 15, à la page 10, par substitution, à la ligne 39, de ce qui suit :

« de moyennes nord-américaines déterminées par le marché. ».

Mme Cuerrier : L’honorable sénatrice McCallum?

La sénatrice McCallum : Non.

Mme Cuerrier : L’honorable sénateur Moreau?

Le sénateur Moreau : Non.

Mme Cuerrier : L’honorable sénatrice Verner?

La sénatrice Verner : Je m’abstiens.

Mme Cuerrier : L’honorable sénateur D. M. Wells?

Le sénateur D. M. Wells : Oui.

Mme Cuerrier : L’honorable sénateur Wilson?

Le sénateur Wilson : Non.

Mme Cuerrier : L’honorable sénatrice Youance?

La sénatrice Youance : Non.

Mme Cuerrier : Pour : 3; contre : 9; abstention : 1.

La présidente : Je déclare l’amendement rejeté.

Honorables sénateurs, êtes-vous prêts à vous prononcer sur la motion principale?

Le sénateur D. M. Wells : J’étais sur le point de demander la parole. Même la sénatrice Galvez était d’accord avec moi.

Chers collègues, concernant l’article 15, mon amendement est lié à celui que j’avais présenté précédemment. Il se lit comme suit :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l’article 15, à la page 10, par adjonction, après la ligne 39, de ce qui suit :

« (4) Lorsqu’il prend des règlements en vertu du présent article, le gouverneur en conseil tient compte de la nécessité d’*harmoniser*, au sens du paragraphe 20.1(1), les exigences avec celles comparables des provinces et des principaux partenaires commerciaux du Canada, notamment les États-Unis et le Mexique. ».

Chers collègues, cela renvoie à une discussion que nous avons eue précédemment, au cours de laquelle nous avons entendu les plaidoyers et les recommandations pressants de ceux qui ont comparu devant le comité, que je considère comme des experts. Nous qualifions souvent d’experts les fonctionnaires placés sous

and the ones affected by this. This would give some respect to the associations that represent the ones subject to this.

The Chair: Is there any discussion?

Senator Wilson: I'm not going to be supporting this. As I said already when we were speaking on the question of Senator Fridhandler's amendment, the intention is to not narrow the scope to North America.

The Chair: Is there any other discussion?

Senator D. M. Wells: I have two things on this. One is the existing free trade agreement, and it continues for many years. The free trade agreement we have with the United States and Mexico is currently the most important one that we have. In particular, 75% of our goods are sold to that marketplace, and that is directly what we heard from those most affected by this bill.

The Chair: Senator McCallum, did I see that you —

Senator McCallum: I wanted to see what —

The Chair: Could the officials comment on this amendment?

Mr. Copp: I'm happy to. Thank you for the question.

The intent here is not to be unintentionally limiting to the North American market. Yes, it is true that we look to harmonization with the U.S., both nationally and where our regulatory impact assessment statement looks to. If it is a state regulation, then it makes more sense in the interest of Canadians to harmonize, again, nationally or with the U.S. states. We often look to that harmonization.

Through the amendment here, we do not want to unintentionally be limiting it to the North American market if it does make sense to harmonize internationally both now and potentially in the future as well.

Senator Verner: You don't want to especially include the United States, but you don't want to exclude them.

Mr. Copp: Yes.

Senator Verner: Okay.

The Chair: Is there any other discussion?

Senator Galvez: It is my understanding that when we sign a trade agreement, in the narrative and in the wording, we always use "harmonize." So it would be redundant to put it here is

la direction du ministre, mais les véritables experts sont ceux qui sont concernés par cette question et qui œuvrent sur le terrain. Cela témoignerait d'un certain respect envers les associations qui représentent les personnes concernées.

La présidente : Y a-t-il des commentaires?

Le sénateur Wilson : Je ne soutiendrai pas cet amendement. Comme je l'ai déjà dit lorsque nous avons débattu de l'amendement du sénateur Fridhandler, l'intention n'est pas de limiter le champ d'application à l'Amérique du Nord.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur D. M. Wells : J'ai deux remarques à ce sujet. La première concerne l'accord de libre-échange existant, en vigueur depuis de nombreuses années. L'accord de libre-échange que nous avons conclu avec les États-Unis et le Mexique est actuellement le plus important dont nous disposons. En particulier, 75 % de nos marchandises sont vendues sur ce marché, comme nous l'ont confirmé les personnes les plus touchées par ce projet de loi.

La présidente : Sénatrice McCallum, ai-je bien vu que vous...

La sénatrice McCallum : Je voulais voir ce que...

La présidente : Les fonctionnaires pourraient-ils commenter cet amendement?

M. Copp : Je le ferai volontiers. Je vous remercie pour cette question.

Notre intention ici n'est pas de limiter involontairement le marché nord-américain. Il est vrai que nous visons l'harmonisation avec les États-Unis, tant au niveau national qu'au sein de notre déclaration d'analyse d'impact réglementaire. S'il s'agit d'une réglementation d'État, il est alors plus logique, dans l'intérêt des Canadiens, de s'harmoniser au niveau national ou avec les États américains. Nous visons souvent cette harmonisation.

Avec cet amendement, nous ne voulons pas limiter le marché nord-américain de manière involontaire. Si l'harmonisation au niveau international est judicieuse, tant aujourd'hui qu'à l'avenir, nous la visons.

La sénatrice Verner : Vous ne souhaitez pas les inclure spécifiquement, mais vous ne souhaitez pas non plus les exclure.

M. Copp : Oui.

La sénatrice Verner : D'accord.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires?

La sénatrice Galvez : Je crois comprendre que lorsque nous signons un accord commercial, nous utilisons toujours le terme « harmoniser » dans le texte et la formulation. Il serait donc

my understanding, because it is already in the international agreement. It is there. Can you just confirm this?

Ms. Chung: In the current North American trade agreement, there is an energy efficiency annex where the countries have committed to consider each other's energy efficiency standards. It is not binding, but there is a consideration there in the existing annex.

As well, I just wanted to highlight that in the existing provisions that we have to maintain harmonization with another jurisdiction, it is not restricted to the United States and Mexico.

The Chair: Is there any other discussion? Are honourable senators ready for the question?

Hon. Senators: Question.

The Chair: All those in favour of the amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contrary minded?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: I think the "nays" have it.

Senator D. M. Wells: Let's have a recorded vote, please.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Kingston?

Senator Kingston: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Aucoin?

Senator Aucoin: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Coyle?

Senator Coyle: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Fridhandler?

Senator Fridhandler: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Galvez?

Senator Galvez: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Lewis?

Senator Lewis: Yes.

redondant de l'inclure ici, car il figure déjà dans l'accord international, d'après ce que je comprends. Il y figure déjà. Pouvez-vous simplement le confirmer?

Mme Chung : Dans l'accord commercial nord-américain actuel, une annexe sur l'efficacité énergétique prévoit que les pays prennent en considération leurs normes respectives en la matière. Ce n'est pas contraignant, mais cette considération figure bien dans l'annexe existante.

Je tiens également à souligner que les dispositions existantes qui nous obligent à maintenir l'harmonisation avec une autre juridiction ne se limitent pas aux États-Unis et au Mexique.

La présidente : Y a-t-il d'autres interventions? Les honorables sénateurs sont-ils prêts à voter?

Des voix : On vote!

La présidente : Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui s'y opposent?

Des voix : Non.

La présidente : Je pense que les « contre » l'emportent.

Le sénateur D. M. Wells : Procédons à un vote par appel nominal, s'il vous plaît.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Kingston?

La sénatrice Kingston : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Aucoin?

Le sénateur Aucoin : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Coyle?

La sénatrice Coyle : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Fridhandler?

Le sénateur Fridhandler : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Galvez?

La sénatrice Galvez : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Lewis?

Le sénateur Lewis : Oui.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator McCallum?

Senator McCallum: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Moreau?

Senator Moreau: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Verner?

Senator Verner: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator D. M. Wells?

Senator D. M. Wells: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Wilson?

Senator Wilson: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Youance?

Senator Youance: No.

Ms. Cuerrier: Yeas: 5; nays: 8; abstentions: 0.

The Chair: I declare the amendment defeated.

Shall clause 15 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

It is now five minutes past the appointed hours that we have. We can continue in the morning of Thursday at 8 a.m. I think that's probably the best thing to do.

What does everyone think?

Senator Fridhandler: My favourite thing to wake up to.

The Chair: We will reconvene at 8 a.m. on Thursday morning to look at the rest of this clause by clause. Thank you all.

(The committee adjourned.)

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice McCallum?

La sénatrice McCallum : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Moreau?

Le sénateur Moreau : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Verner?

La sénatrice Verner : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur D. M. Wells?

Le sénateur D. M. Wells : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Wilson?

Le sénateur Wilson : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Youance?

La sénatrice Youance : Non.

Mme Cuerrier : Pour : 5; contre : 8; abstention : 0.

La présidente : Je déclare l'amendement rejeté.

L'article 15 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Il est maintenant 18 h 5. Nous pouvons reprendre jeudi matin à 8 heures. Je pense que c'est probablement la meilleure chose à faire.

Qu'en pensez-vous tous?

Le sénateur Fridhandler : Ma façon préférée de me réveiller.

La présidente : Nous nous réunirons à nouveau jeudi matin à 8 heures pour examiner le reste de ce projet de loi, article par article. Merci à tous.

(La séance est levée.)